



# TELE-EVOLENE SA PROJET DE TÉLÉCABINE Lannaz-La Meina

*Moderniser l'infrastructure de base avec la construction d'une télécabine 8 places pour redynamiser le ski et les autres activités hivernales tout en développant les activités estivales dans une perspective d'un tourisme « 4 saisons ».*



BUSINESS PLAN

## TABLE DES MATIERES

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 1.    | Introduction.....   | 3  |
| 2.    | Présentation générale.....  | 4  |
| 2.1.  | Evolène-Région .....  | 4  |
| 2.2.  | Télé-Evolène SA.....  | 5  |
| 2.3.  | Hébergements sur la commune d'Evolène .....                                       | 8  |
| 3.    | Etat des lieux .....  | 12 |
| 3.1.  | L'infrastructure de base : Télésiège de Lannaz .....                              | 12 |
| 3.2.  | Restaurant d'altitude.....  | 13 |
| 3.3.  | Soutien communal .....  | 13 |
| 3.4.  | Marketing : marque « Télé-Evolène » .....   | 14 |
| 3.5.  | Mauvaise image de fond de vallée dans le canton : « Evolène c'est loin... » ..... | 15 |
| 3.6.  | Un potentiel de clients sous-exploité .....                                       | 16 |
| 3.7.  | Sous-exploitation du tourisme d'été .....   | 16 |
| 3.8.  | Résignation de la population évolénarde.....                                      | 16 |
| 3.9.  | Benchmark.....  | 17 |
| 4.    | Justification du projet .....   | 18 |
| 4.1.  | Objectifs du projet.....  | 18 |
| 4.2.  | Le projet est conforme au plan directeur cantonal.....                            | 19 |
| 4.3.  | Le projet s'inscrit dans le Master Plan touristique de la commune .....           | 19 |
| 4.4.  | Le projet apporte des retombées économiques sur la région.....                    | 19 |
| 4.5.  | Le projet permet de valoriser le patrimoine bâti .....                            | 20 |
| 4.6.  | Le projet ne fait pas concurrence à une installation existante .....              | 20 |
| 4.7.  | Le projet permettra à terme de réduire le soutien de la commune .....             | 20 |
| 4.8.  | Le projet préserve la faune et l'environnement .....                              | 21 |
| 4.9.  | Concession du domaine skiable valable jusqu'en 2036 au moins .....                | 21 |
| 4.10. | Le réchauffement climatique constitue un atout pour Télé-Evolène .....            | 21 |
| 4.11. | Création de l'Espace Dent-Blanche .....   | 22 |
| 4.12. | Complémentarité avec les domaines skiabiles d'Arolla, Evolène et La Forclaz ..... | 22 |
| 4.13. | Coûts d'exploitation de la cabine inférieurs à ceux du télésiège .....            | 22 |
| 4.14. | Télé-Evolène SA n'a pas de dettes .....   | 22 |
| 4.15. | Lits marchands supplémentaires .....  | 23 |
| 4.16. | Colonies .....  | 23 |
| 5.    | Nouveau modèle d'affaires : « Tourisme 4 Saisons ».....                           | 24 |
| 5.1.  | Introduction .....  | 24 |
| 5.2.  | Publics cibles.....   | 24 |

|   |    |
|---|----|
| 5.3. Positionnement .....   | 25 |
| 5.4. Les produits 4 saisons .....   | 25 |
| 6. Description technique du projet .....  | 30 |
| 6.1. Introduction .....   | 30 |
| 6.2. Données techniques de la télécabine .....  | 30 |
| 7. Financement .....  | 32 |
| 7.1. Généralités .....  | 32 |
| 7.2. Crédits – NPR .....  | 32 |
| 7.3. Financement privé .....  | 33 |
| 7.4. Soutien communal .....   | 33 |
| 8. Planification financière .....   | 34 |
| 8.1. Hypothèses de travail .....  | 34 |
| 8.2. Assainissement/Investissement .....  | 35 |
| 8.3. Les charges .....  | 35 |
| 8.4. Les produits .....   | 35 |
| 8.5. Actifs Télé-Evolène SA .....   | 36 |
| 8.6. Passifs .....  | 37 |
| 8.7. Comptes d'exploitation .....   | 38 |
| 9. Master plan TELE-EVOLENE .....   | 39 |
| 9.1. A court terme .....  | 39 |
| 9.2. A moyen terme .....  | 39 |
| 9.3. À long terme .....   | 39 |
| 10. Conclusion .....  | 40 |
| 11. Documentation .....   | 41 |
| Annexe 1 : fiches de coordination B.4 « Domaines skiabiles » du plan directeur cantonal ..... | 42 |
| Annexe 2 : plans .....  | 44 |
| Annexe 3 : détails des coûts d'exploitation de la télécabine .....                            | 46 |

# Business Plan

## PROJET DE TÉLÉCABINE Lannaz-La Meina

### 1. INTRODUCTION

L'avenir des remontées mécaniques sur le territoire de la commune d'Evolène se trouve à la croisée des chemins. L'infrastructure de base ne répond plus au marché et une forme de résignation s'est installée dans la population. Le maintien de l'activité du ski alpin dans la région uniquement grâce au soutien de la Commune ne peut pas constituer une solution pérenne. La concurrence des autres stations et les exigences de la clientèle obligent les responsables à moderniser leurs installations.



Le conseil communal dans son bulletin d'informations de juin 2018 a appelé les sociétés de remontées mécaniques à avancer rapidement avec des projets concrets. Une participation financière de la Commune ne sera en effet accordée que si plusieurs critères de la politique touristique seront suivis, comme par exemple le développement d'un tourisme 4 saisons, la promotion de l'identité locale, l'émergence de projets du terroir ou encore la poursuite de synergies entre les différents acteurs.

Le constat est clair, la situation financière de Télé-Evolène SA n'est plus viable à long terme avec le modèle d'affaires actuel. Pourtant, les atouts d'Evolène sont nombreux. Pour quelles raisons d'autres destinations arrivent-elles à s'en sortir alors que nous n'y arrivons pas ? Sommes-nous condamnés à tirer un trait définitif sur le ski ? Quelles sont les raisons de l'échec ? Avons-nous encore des perspectives ?

*« LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST CONVAINCU QU'UN NOUVEAU MODÈLE D'AFFAIRES LIÉ À UN CHANGEMENT DE L'INSTALLATION DE BASE CONDUIRA TÉLÉ-EVOLÈNE AU SUCCÈS ».*



Le temps est donc à l'action. Après analyse, le conseil d'administration est arrivé à la conclusion de proposer un nouveau modèle d'affaires en modernisant l'infrastructure de base avec la construction d'une télécabine pour redynamiser le ski et les autres activités hivernales tout en développant les activités estivales dans une perspective d'un tourisme « 4 saisons ». Le conseil d'administration est convaincu qu'un nouveau modèle d'affaires lié à un changement de l'installation de base conduira Télé-Evolène à une augmentation significative de son chiffre d'affaires.

À travers la présente analyse, nous essayerons de comprendre les raisons des échecs successifs en apportant des réponses et des solutions. Après un état des lieux, nous justifierons le projet et exposerons le nouveau modèle d'affaires. Dans un deuxième temps, nous présenterons les hypothèses de travail et les chiffres prévisionnels ainsi que la planification future.

## 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### 2.1. Evolène-Région

La commune d'Evolène comprend environ 1700 habitants. Composée de plusieurs villages, elle est classée quatrième commune de Suisse de par sa superficie. Son point culminant s'étend jusqu'à la Dent-Blanche à 4357 m d'altitude. Situé à 1350 mètres d'altitude dans le Val d'Hérens, le village d'Evolène plait par son authenticité et sa convivialité.

Le village d'Evolène a reçu en 2012 le premier titre du plus beau village romand par les lecteurs de l'Illustré. Evolène se trouve à 25 minutes en voiture de la ville de Sion et propose de nombreuses activités sportives et culturelles à ses hôtes.

#### 2.1.1. Activités Printemps/Été/Automne

Le printemps est la période où le ski de randonnée bat son plein : randonnées à pied et à ski, raquettes, etc. L'été est un temps fort à Evolène au niveau des animations : marchés villageois, fête nationale suisse, fête folklorique du 15 août, festival international de folklore les CIME, etc.

Les activités estivales sont principalement les suivantes : 250 km de sentiers randonnées balisés, des circuits de haute montagne dans les cabanes d'altitude, la course Collontreck, le Tour du Val d'Hérens, le Tour du Cervin, VTT, la course du Raid Evolénard, la course du Grand Raid, la Via ferrata, l'escalade, le parcours Vita, l'école de parapente, le tennis, etc.



En automne, la région d'Evolène offre un panorama d'une beauté exceptionnelle. C'est une période faste pour la gastronomie liée à la chasse et les randonnées pédestres. Dès la fin de septembre, les forêts se colorent de teintes chaudes.

#### 2.1.2. Activités hivernales

La pratique du ski alpin est assurée par les trois domaines skiables de la Région qui comptabilisent environ 100 km de pistes.



La région d'Evolène est également un pôle attractif pour les activités nordiques : des pistes de ski de fond cumulant plus de 60 km de parcours homologués FIS, cinq parcours raquettes balisés, 60 km de sentiers pédestres hivernaux, des pistes de ski nordique avec une arène pour tester le biathlon, le ski de fond ou le skating, des itinéraires à parcourir en raquettes, une patinoire, des traditions vivantes à l'image du Carnaval d'Evolène, des itinéraires de ski alpinisme, la Patrouille des Glaciers, la Patrouille des Aiguille-Rouges, etc.

## 2.2. Télé-Evolène SA

### 2.2.1. Généralités

Le domaine skiable de Chemeuille à Evolène propose 42 kilomètres de pistes desservies par 5 remontées mécaniques (4 téléskis et 1 télésiège) entre 1'400 mètres et 2700 mètres d'altitude.

Les pistes de tous les niveaux sont larges et sillonnent les pentes du Pic d'Artsinol qui culmine à 2'998 mètres. Pour les amateurs de poudreuse, 5 km d'itinéraires hors-pistes non damés sont à la disposition des raiders ainsi qu'un snowpark pour les freestyleurs.

Le télésiège de Lannaz-La Meina fonctionne l'hiver, mais également l'été. Le parking est gratuit au départ du télésiège. À l'arrivée se trouve le restaurant d'altitude "La Remointze" avec une ambiance alpine et une terrasse qui donne une vue imprenable sur les montagnes de la région, notamment la Dent-Blanche et le Cervin. Le lieu est idéal pour le départ de nombreuses randonnées.



### 2.2.2. Bref historique de Télé-Evolène

- ✓ 1980-1981 : ouverture des installations : télésiège, téléski Nouva, téléski Mt-Rouge
- ✓ 1986-1987 : agrandissement de la buvette
- ✓ 1990-1991 : construction téléski des Arpilles
- ✓ Milieu des années 90 : création de la piste des Journalistes
- ✓ Début années 2000 : installation du baby-lift au sommet du télésiège, création des pistes d'Arzinol et de Vendes
- ✓ 2011 : recapitalisation et renouvellement de la concession du télésiège
- ✓ 2015-2016 : lancement d'un tarif unifié Evolène-Arolla sous l'appellation Espace Dent-Blanche
- ✓ Été 2018 : entrée dans l'association Magic Pass et création de l'association Espace Dent-Blanche entre les domaines skiables d'Evolène, Arolla et La Forclaz
- ✓ Automne 2018 : mise à l'enquête du projet télécabine en remplacement du télésiège

### 2.2.3. Nombre d'employés

Le nombre d'employés de Télé-Evolène se compose comme suit :

- ✓ À l'année, en équivalent plein temps : 2
- ✓ Saison d'hiver : 22 employés, y compris le restaurant
- ✓ Saison d'été : 2 employés et 3 auxiliaires

#### 2.2.4. Descriptif des installations de remontées mécaniques

Les remontées mécaniques de Télé-Evolène SA se composent actuellement d'un télésiège et de quatre téléskis dont les caractéristiques sont les suivantes :

| Type                     | Année de construction | Débit horaire Pers/h | Altitude départ (m.) | Altitude arrivée (m.) | Longueur (m.) |
|--------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|---------------|
| Télésiège non débrayable | 1981                  | 900                  | 1'404                | 2'142                 | 1'840         |
| Téléski La Nouva         | 1981                  | 1'000                | 2'085                | 2'340                 | 915           |
| Téléski Mont-Rouge       | 1981                  | 1'000                | 2'330                | 2'680                 | 1'330         |
| Téléski Arpillés         | 1991                  | 580                  | 2'191                | 2'618                 | 1'363         |
| Minitéléski              | 1998                  | 300                  | 2'150                | 2'180                 | 116           |

#### 2.2.5. Plan des pistes

Télé-Evolène offre une grande diversité de pistes avec près de 40 % de pistes bleues, 30% de pistes rouges et 30% de pistes noires. Le haut du domaine, pourvu de pistes rouges convient aux skieurs expérimentés. Le bas avec ses pistes bleues est idéal pour les novices et les débutants. Les pistes noires notamment celles situées sur la crête du domaine offrent des sensations garanties aux utilisateurs.



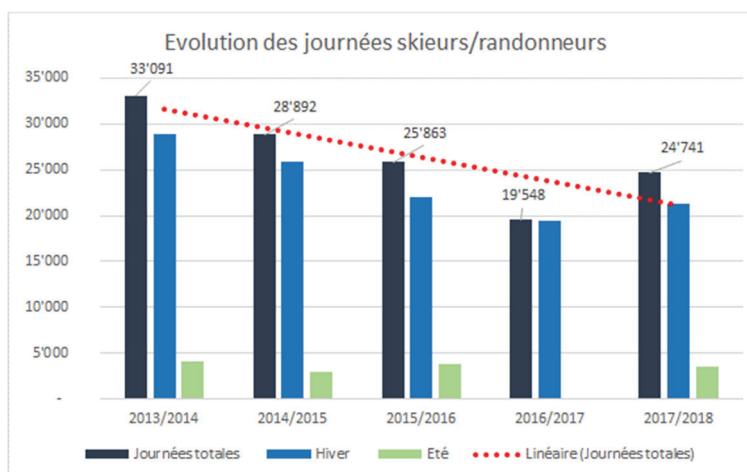
#### 2.2.6. Évolutions des journées skieurs/randonneurs de 2013 à 2018

Les journées skieurs sont en baisse ces 5 dernières années malgré un petit sursaut lors de la saison 2017/2018 (augmentation de 10% par rapport à la saison 2016/2017) dû aux excellentes conditions de neige. La moyenne des journées skieurs des 5 dernières années se monte à 23'510.

La vétusté de l'installation de base (télésiège) et la tendance générale à la baisse de la pratique de ski peuvent expliquer en partie ce phénomène. Cependant, la raison principale pour Télé-Evolène provient de la baisse des clients des colonies. Les groupes avec enfants exigent des installations sans risques lors du transport. Avec le télésiège, la sécurité n'est pas garantie pour les petits enfants qui doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte.

L'été présente une moyenne de 3'616 montées en ne prenant pas en compte la saison d'été 2017, car l'installation était fermée. La part des montées été par rapport à l'ensemble des journées se monte à 14% pour la saison 2017/2018.

| Saison    | Journées totales | Hiver  | Eté   |
|-----------|------------------|--------|-------|
| 2013/2014 | 33'091           | 28'949 | 4'142 |
| 2014/2015 | 28'892           | 25'891 | 3'001 |
| 2015/2016 | 25'863           | 22'006 | 3'857 |
| 2016/2017 | 19'548           | 19'428 | 120   |
| 2017/2018 | 24'741           | 21'275 | 3'466 |



## 2.2.7. Grille tarifaire

Les tarifs présentés ci-après sont valables pour l'ensemble des 3 domaines skiables de l'Espace Dent-Blanche (Arolla, Evolène, La Forclaz).

| <b>Grille tarifaire (en CHF) Espace Dent-Blanche saison 2018/2019</b> |                   |                  |                    |                      |
|---|-------------------|------------------|--------------------|----------------------|
|   | Adultes           | Seniors (+65ans) | Jeunes (16-20 ans) | Enfants (6 à 15 ans) |
| <b>1/2 journée*</b>   | 36                | 29               | 29                 | 22                   |
| <b>1 jour</b>   | 40                | 32               | 32                 | 26                   |
| <b>2 jours</b>  | 78                | 62               | 62                 | 46                   |
| <b>6 jours</b>  | 215               | 170              | 170                | 120                  |
| <b>7 jours</b>  | 252               | 200              | 200                | 140                  |
| <b>14 jours</b>   | 400               | 318              | 318                | 210                  |
| <b>Saison</b>   | <b>Magic Pass</b> |                  |                    |                      |
| <b>Non-skieurs A/R</b>  | 14                | 10               | 10                 | 8                    |

\*1/2 journée : forfait possible de l'ouverture à 12h00 ou de 11h30 à la fermeture

Depuis la saison 2018/2019, l'Espace Dent-Blanche a intégré le « Magic Pass » qui permet l'accès à plus de 1'000 km de pistes dans 30 stations. Le Magic Pass est un abonnement disponible à un tarif promotionnel utilisable dès l'ouverture estivale des stations en mai jusqu'à la fin de la saison hivernale qui suit. Il offre un libre accès sans restriction à toutes les installations des partenaires. Le tarif de base d'avant saison du Magic Pass a été fixé à CHF 399.- pour les adultes et à CHF 269.- pour les enfants. Au 31 janvier 2019, le tarif se montait à CHF 899.- pour les adultes et à CHF 399.00 pour les enfants.





Les tarifs des groupes valables pour l'ensemble des 3 domaines skiable de l'Espace Dent-Blanche (Arolla, Evolène, La Forclaz) se présentent quant à eux comme suit :

|             | Adultes | Enfants (6-15 ans) |
|-------------|---------|--------------------|
| 1/2 journée | 27      | 19                 |
| 1 jour      | 31      | 21                 |
| 2 jours     | 56      | 38                 |
| 3 jours     | 84      | 57                 |
| 4 jours     | 112     | 76                 |
| 5 jours     | 138     | 93                 |
| 6 jours     | 162     | 109                |

### 2.2.8. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Tél-Evolène SA se compose actuellement de 6 membres :

Rumpf Jean-Yves, président

Gaspoz Olivier, secrétaire

Mauris David, membre

Métraiiller Michel, membre

Rapalli Philippe, membre

Schmaltzried Patrick, membre

## 2.3. Hébergements sur la commune d'Evolène

### 2.3.1. Capacité d'accueil

La structure d'accueil de la commune d'Evolène est bien diversifiée et se présente comme suit :

| Type         | Nombre       | Chambres   | lits         |
|--------------|--------------|------------|--------------|
| Hôtels       | 14           | 200        | 431          |
| Colonies     | 16           | 194        | 870          |
| Camping      | 3            | -          | 540          |
| Appartements | 1'700        | -          | 6800 *       |
| B&B          | 6            | 21         | 64           |
| Cabanes      | 5            | 26         | 360          |
| <b>Total</b> | <b>1'744</b> | <b>441</b> | <b>9'065</b> |

\* moyenne basse de 4 lits par appartement;  
Sources : Evolène-Région Tourisme, ERT; [www.valdherens.ch](http://www.valdherens.ch)

Avec plus de 9'000 lits, la commune d'Evolène possède un potentiel d'accueil important. La problématique se situe au niveau du taux d'occupation qui peut être considéré comme faible en comparaison avec nos voisins.

Le manque d'infrastructures de qualité est un frein au développement touristique de notre région. Ce constat se reflète dans la baisse constante des nuitées qui sera détaillée dans le chapitre suivant.

## 2.3.2. Évolutions des nuitées

Les chiffres présentés ci-après ont été obtenus auprès d'Evolène Région Tourisme sur la base des données de l'Observatoire Valaisan du Tourisme.

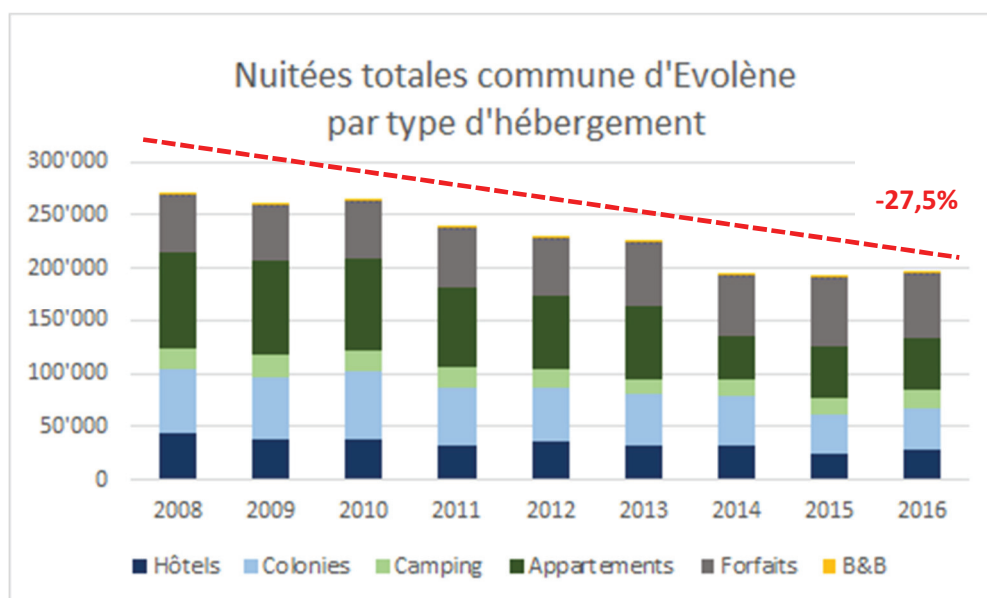
### 2.3.2.1. Total des nuitées Evolène-Région de 2008 à 2016

Pour l'ensemble de la commune d'Evolène, le constat est alarmant. En prenant en compte l'ensemble des nuitées y compris les appartements et les résidences secondaires, la baisse du nombre de nuitées se chiffre à 75'000 entre 2008 et 2016. La qualité des infrastructures touristiques et le positionnement de la destination expliquent en grande partie cette érosion.

| Nuitées      | 2008           | 2009           | 2010           | 2011           | 2012           | 2013           | 2014           | 2015           | 2016           |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Hôtels       | 43'643         | 37'366         | 39'003         | 33'139         | 35'602         | 32'855         | 32'856         | 25'304         | 28'515         |
| Colonies     | 59'638         | 58'085         | 62'924         | 54'428         | 51'951         | 47'101         | 46'411         | 36'918         | 39'206         |
| Camping      | 20'805         | 22'565         | 20'225         | 17'903         | 16'464         | 15'048         | 14'635         | 15'512         | 17'385         |
| Appartements | 91456          | 89930          | 87'198         | 76'745         | 69'855         | 69'572         | 41'567         | 48'032         | 48'846         |
| Forfaits     | 53070          | 52170          | 53'790         | 56'040         | 54'810         | 59'520         | 57'210         | 65'550         | 60'720         |
| B&B          | 1'555          | 2'023          | 1'552          | 919            | 849            | 494            | 274            | 801            | 1'315          |
| <b>TOTAL</b> | <b>270'167</b> | <b>262'139</b> | <b>264'692</b> | <b>239'174</b> | <b>229'531</b> | <b>224'590</b> | <b>192'953</b> | <b>192'117</b> | <b>195'987</b> |

Source : Evolène-Region Tourisme, ERT

La part des nuitées réalisées (hors R2/appartements) se répartit en 2016 à environ 30% sur Arolla et 70% sur le reste de la commune. La part été/hiver des nuitées réalisées se monte à 60% pour l'été et 40% pour l'hiver.

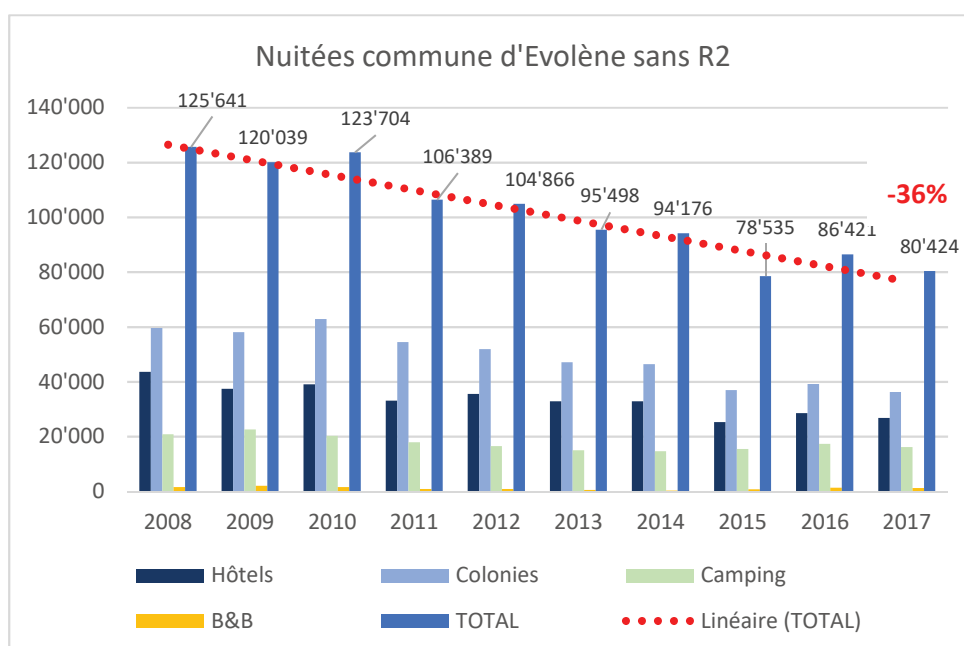


### 2.3.2.2. Nuitées Evolène-Région de 2008 à 2017 (sans R2 et cabanes)

Les nuitées réalisées sur le territoire communal sans prendre en compte les résidences secondaires/appartements en location et les cabanes de montagne sont en fort recul ces dernières années : - 36 % entre 2008 et 2017 soit 45'000 nuitées en moins.

| Nuitées      | 2008           | 2009           | 2010           | 2011           | 2012           | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          | 2017          |               |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Hôtels       | 43'643         | 37'366         | 39'003         | 33'139         | 35'602         | 32'855        | 32'856        | 25'304        | 28'515        | 26'824        | -38.5%        |
| Colonies     | 59'638         | 58'085         | 62'924         | 54'428         | 51'951         | 47'101        | 46'411        | 36'918        | 39'206        | 36'225        | -39.3%        |
| Camping      | 20'805         | 22'565         | 20'225         | 17'903         | 16'464         | 15'048        | 14'635        | 15'512        | 17'385        | 16'133        | -22.5%        |
| B&B          | 1'555          | 2'023          | 1'552          | 919            | 849            | 494           | 274           | 801           | 1'315         | 1'242         | -20.1%        |
| <b>TOTAL</b> | <b>125'641</b> | <b>120'039</b> | <b>123'704</b> | <b>106'389</b> | <b>104'866</b> | <b>95'498</b> | <b>94'176</b> | <b>78'535</b> | <b>86'421</b> | <b>80'424</b> | <b>-36.0%</b> |

Source : Evolène-Region Tourisme, ERT



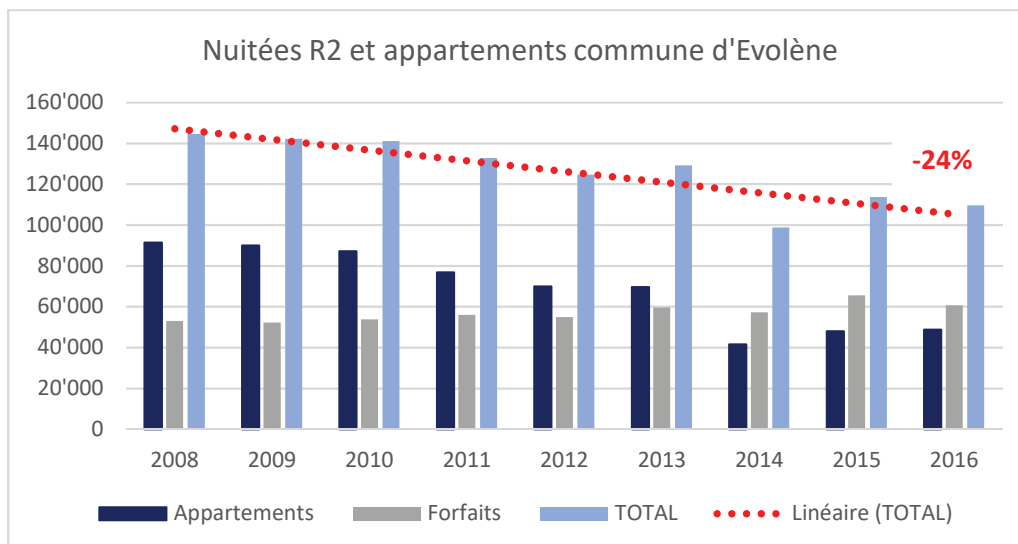
### 2.3.2.3. Nuitées Evolène-Région de 2008 à 2016 R2/appartements

En ce qui concerne les appartements en location et les résidences secondaires, l'évolution des nuitées se présente comme suit :

| Nuitées      | 2008           | 2009           | 2010           | 2011           | 2012           | 2013           | 2014          | 2015           | 2016           |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| Appartements | 91'456         | 89'930         | 87'198         | 76'745         | 69'855         | 69'572         | 41'567        | 48'032         | 48'846         |
| Forfaits     | 53'070         | 52'170         | 53'790         | 56'040         | 54'810         | 59'520         | 57'210        | 65'550         | 60'720         |
| <b>TOTAL</b> | <b>144'526</b> | <b>142'100</b> | <b>140'988</b> | <b>132'785</b> | <b>124'665</b> | <b>129'092</b> | <b>98'777</b> | <b>113'582</b> | <b>109'566</b> |

Source : Evolène-Region Tourisme, ERT

Entre 2008 et 2016, les nuitées attribuées aux résidences secondaires et aux propriétaires d'appartements enregistrent une baisse de près de 24 % soit près de 35'000 nuitées !



### 2.3.3. Taux d'occupation

En Valais, le taux d'occupation moyen des hôtels avoisine les 30 %. (Source: BHP – Hanser und Partner AG sur la base de données de BAK Basel Economics). Pour notre destination, le taux moyen se situe en 2016 à 18% pour les hôtels et à 14% pour les colonies sur la base des chiffres transmis par Evolène RégionTourisme.

### 2.3.4. Les excursionnistes

Sur la base de l'analyse effectuée par l'Observatoire Valaisan du Tourisme sur l'offre et la demande touristiques en 2014, le Valais a compté 21.6 millions d'hôtes, dont 8.3 millions (39%) de clientèles d'excursionnistes. En faisant le parallèle avec notre destination, l'échelle de grandeur de la clientèle excursionniste se situerait à quelque 78'000 personnes pour la région d'Evolène.

## 3. ETAT DES LIEUX

### 3.1. L'infrastructure de base : Télésiège de Lannaz

#### 3.1.1. Constat

Il ne s'agit pas ici de critiquer les précurseurs qui ont eu le courage de développer notre tourisme d'hiver en misant sur le ski alpin. Les contingences financières de l'époque ont justifié le choix d'un télésiège comme infrastructure de base. L'ensemble des acteurs touristiques doivent reconnaître leur mérite. Le développement du ski au début des années 80 a en effet permis de maintenir et de développer les infrastructures d'hébergement et les commerces de la commune d'Evolène.

Malheureusement, force est de constater que le télésiège a constitué dès le début de l'activité la principale raison du manque d'attractivité du domaine skiable de Chemeuille. Combien de Valaisans et de touristes parlent encore aujourd'hui de la peur ressentie sur le Télésiège de Lannaz (départ dans le vide, hauteur des pylônes, secousses pendant la montée, inconfort de montée dans le vent et le froid, etc.) sans parler du temps de montée de près de 20 minutes. Tous ces éléments ont été rédhibitoires pour l'attrait du domaine skiable. La clientèle a très vite laissé tomber Evolène comme destination de choix pour le ski alpin.

Malgré tout, il faut relever qu'une fois sur les pistes, à plus de 2'000 mètres d'altitude, la clientèle souligne la qualité des pistes ainsi que le panorama exceptionnel qu'offre Chemeuille (notamment, une vue à couper le souffle sur la couronne impériale dont la Dent-Blanche, le Cervin et le Weisshorn)

Le constat est évident, sans un remplacement du télésiège par une infrastructure confortable, moderne et rapide, la cessation de l'activité est inévitable à moyen terme.



#### 3.1.2. Perspective : remplacement du télésiège par une télécabine

**« AFIN DE DÉVELOPPER UN TOURISME 4 SAISONS, SEULE LA VARIANTE TÉLÉCABINE PEUT ÊTRE ENVISAGÉE (TRANSPORT VTT, TRANSPORT TROTTINETTE, ACCÈS POUR ENFANTS, ACCÈS POUR LES PERSONNES ÂGÉES, RAPIDITÉ DE TRANSPORT, CONFORT, ETC.) ».**

Le conseil d'administration s'est penché sur plusieurs variantes notamment entre un nouveau télésiège ou une télécabine. Afin de développer un tourisme 4 saisons, seule la variante de la télécabine peut être envisagée (accès pour les enfants, accès pour les seniors, accès pour les personnes en situation de handicap, rapidité de transport, transport VTT, transport trottinette, confort, sécurité, etc.)

L'attractivité du domaine se trouvera renforcée : temps de montée et de descente de 6 minutes contre près de 20 minutes actuellement, accès aux pistes de ski en 45 minutes depuis Sion.

Le conseil d'administration est persuadé que cette nouvelle installation sera une plus-value stratégique pour le développement des activités estivales de la commune (agritourisme, randonnées pédestres, patrimoine de l'estivage, VTT, trottinettes) et la valorisation des activités hivernales (ski, parcours randonnées, parcours raquettes).

## 3.2. Restaurant d'altitude

### 3.2.1. Constat



Le restaurant d'altitude a été bâti lors de la construction du télésiège lors de la saison 1980-1981. Il a été agrandi en 1986. Force est de constater que le confort et les conditions de travail ne sont plus adaptés aux exigences actuelles.

### 3.2.2. Perspective : nouveau restaurant

La réaffectation de l'arrivée du télésiège actuel en restaurant en collaboration avec l'alpage de Chemeuille permettra un accueil et un service à la clientèle de premier ordre. L'attrait du restaurant permettra aux hôtes de venir partager un moment de gastronomie unique en face de la Dent-Blanche et du Cervin. Une terrasse panoramique permettra aux hôtes d'admirer nos montagnes.

Le but étant de promouvoir et de faire connaître les produits du terroir de l'alpage de Chemeuille (vente directe) dans un environnement unique. La buvette actuelle pourra être réaffectée en atelier pour les machines et la maintenance des installations.



## 3.3. Soutien communal

### 3.3.1. Constat

Comme mentionné en introduction, le maintien de l'activité du ski alpin uniquement grâce au soutien de la commune ne peut pas constituer une solution pérenne. La commune a consenti jusqu'à présent de gros efforts financiers dans l'exploitation des infrastructures de remontées mécaniques de la région afin de maintenir cette activité sur son territoire.

Il convient toutefois de relever qu'Evolène ne constitue pas un cas unique dans le soutien des remontées mécaniques par les pouvoirs publics. L'ensemble des remontées mécaniques valaisannes sont soutenues et/ou

détenues de manière plus ou moins importante par les collectivités publiques (comme par exemple Nax/Mont-Noble, Chalais/Vercorin, Salvan/Les Marécottes ou encore Ayent/Télé-Anzère). La commune d'Evolène n'est donc pas une exception contrairement aux idées reçues.

**« LES ENTREPRISES DE REMONTÉES MÉCANIQUES GÉNÉRANT UN CHIFFRE D'AFFAIRES INFÉRIEUR À 2 MILLIONS DE FRANCS ONT UNE GRANDE IMPORTANCE AU NIVEAU LOCAL OU RÉGIONAL. «...» COMPTE TENU DE CETTE IMPORTANCE AU NIVEAU LOCAL, L'IMPLICATION DE LA COMMUNE EST DÉTERMINANTE ».**

Dans le message concernant le projet de loi pour l'encouragement des remontées mécaniques dans le Canton du Valais du 22 juin 2016, le Conseil d'État faisait le constat suivant : « Les entreprises de remontées mécaniques générant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions de francs ont une grande importance au niveau

local ou régional. Elles servent avant tout de lieu de détente pour la population résidente, les propriétaires de résidences secondaires ou les hôtes dans ces communes et contribuent ainsi grandement à la préservation de la qualité de vie. De plus, ces remontées mécaniques ont également une importance dans le recrutement et la

*formation de la relève des sports de neige, et peuvent contribuer au maintien de la population dans les villages de montagne et les vallées latérales. Compte tenu de cette importance au niveau local, l'implication de la commune dans ces remontées mécaniques est déterminante. La commune, ses habitants, propriétaires de résidences secondaires et hôtes assument par conséquent une grande responsabilité dans la promotion des investissements dans ces installations. »*

### 3.3.2. Perspective

La commune d'Evolène a présenté des exercices comptables positifs ces dernières années. L'assemblée primaire a d'ailleurs validé en décembre dernier la proposition du conseil communal de baisser le coefficient d'imposition et de revoir l'indexation des revenus.

Dans le rapport de mars 2018 du canton du Valais sur les finances communales 2016, l'endettement net par habitant de la commune d'Evolène est considéré comme faible. La commune se trouve ainsi dans une situation favorable pour entrevoir de nouveaux investissements sur son territoire afin de relancer l'activité touristique de notre région (Source : Département de la sécurité, des institutions et du sport, Service des affaires intérieures et communales, Rapport sur les finances communales 2016).

## 3.4. Marketing : marque « Télé-Evolène »

### 3.4.1. Constat

La marque Télé-Evolène existe depuis la création de la société. Au vu des échecs successifs, Télé-Evolène reflète une image négative (vétusté, absence de rentabilité, risque, sécurité, etc.). De plus, le visuel ainsi que le positionnement de la société ne sont pas très vendeurs. Plusieurs logos existent actuellement sur internet :



Plusieurs facteurs seront essentiels pour s'en sortir : un positionnement clair et une identité graphique précise liés à un marketing fort et une infrastructure de base moderne accessible à tous les publics.

### 3.4.2. Perspective

Si le projet de télécabine se concrétise, il faudra étudier en parallèle l'opportunité ou non de modifier le nom de la société afin de permettre une campagne marketing pour positionner la destination comme un nouveau produit 4 saisons. Il s'agira de créer une nouvelle marque avec une nouvelle identité graphique. Plusieurs possibilités sont en cours d'analyse. Des actions marketing devront être mises en place comme par exemple :

- ✓ Promotion auprès des skis-clubs valaisans et romands (package ski, hébergements, gastronomie)
- ✓ Promotion auprès des associations sportives cantonales (package ski, hébergements, gastronomie)
- ✓ Invitation des médias valaisans (Rhône FM, Canal9, Le Nouvelliste)
- ✓ Journées découvertes pour les résidents de la commune
- ✓ Recrutement d'ambassadeurs pour promouvoir la destination
- ✓ Campagne intensive sur les réseaux sociaux
- ✓ Activités sur inscription avec apéro offert aux premiers inscrits.
- ✓ Etc.

## 3.5. Mauvaise image de fond de vallée dans le canton : « Evolène c'est loin... »

### 3.5.1. Constat

L'image générale d'Evolène vue de l'extérieur n'est pas optimale. En termes d'infrastructures touristiques, la station est vue comme une destination du passé avec des infrastructures obsolètes.

**« EVOLÈNE DOIT MIEUX VENDRE SES CARACTÉRISTIQUES DE VILLAGE DE MONTAGNE PROCHE DE LA PLAINE ».**

Les idées reçues sur la distance ainsi que le temps de trajet sont à travailler, car peu de Valaisans, à part les résidents, sont au courant que le départ des installations de Télé-Evolène se situe à moins de 35 minutes de Sion ! Evolène doit mieux vendre ses caractéristiques de village de montagne proche de la plaine. Afin d'illustrer nos propos, nous présentons un tableau comparatif détaillant le temps de parcours en voiture depuis la gare de Sion vers les principales stations de ski. Le temps estimé est un temps maximum calculé par le module d'itinéraire de Google Map.

*Comparatif du temps de trajet maximum en voiture (Lieu de départ Gare de Sion) :*

| Stations         | Distance en KM | Temps en minutes |
|------------------|----------------|------------------|
| Veysonnaz        | 13.7           | 20               |
| Thyon Les Masses | 17.5           | 25               |
| Nendaz           | 16.6           | 26               |
| Anzère           | 15.8           | 27               |
| Nax/Mont-Noble   | 18.6           | 30               |
| Vercorin         | 19.5           | 30               |
| La Tzoumaz       | 29.2           | 31               |
| Ovronnaz         | 20.4           | 33               |
| Crans Montana    | 24.1           | 33               |
| <b>Evolène</b>   | <b>27.3</b>    | <b>35</b>        |
| Thyon 2000       | 22.8           | 35               |
| Les Marécottes   | 38.4           | 36               |
| Verbier          | 46.8           | 36               |
| Bruson           | 47.0           | 38               |
| La Forclaz       | 31.6           | 40               |
| St-Luc Chandolin | 38.0           | 45               |
| Leukerbad        | 39.2           | 45               |
| Grimenz          | 39.4           | 46               |
| Zinal            | 42.3           | 47               |
| Arolla           | 39.0           | 50               |
| Champéry         | 64.2           | 52               |
| La Fouly         | 60.1           | 53               |
| Visperterminen   | 54.1           | 55               |
| Torgon           | 66.7           | 55               |
| Les Crosets      | 69.0           | 59               |
| Morgins          | 69.0           | 64               |
| Saas Fee         | 70.1           | 71               |

Source : Google Map



### 3.5.2. Perspective

Cette comparaison démontre bien le bon positionnement de Télé-Evolène par rapport aux autres stations. Le plan de communication de Télé-Evolène doit notamment s'orienter sur le temps d'accès.

Avec le projet de télécabine, l'accès au domaine se fera en 6 minutes. Il sera ainsi possible d'atteindre le domaine skiable de Chemeuille-La Meina en moins de 45 minutes de Sion !

*« AVEC LE PROJET DE TÉLÉCABINE, L'ACCÈS AU DOMAINE SE FERA EN 6 MINUTES. IL SERA AINSI POSSIBLE D'ATTEINDRE LE DOMAINE SKIABLE DE CHEMEUILLE-LA MEINA EN MOINS DE 45 MINUTES DE SION ! ».*

## 3.6. Un potentiel de clients sous-exploité

### 3.6.1. Constat

Nous l'avons montré dans le chapitre 2.3. concernant la capacité d'hébergement de la commune, le potentiel client est important malgré la baisse de ces dernières années. Avec quelque 200'000 nuitées sans la prise en compte de la clientèle des excursionnistes, nous avons toutes les cartes en main pour réussir.

### 3.6.2. Perspective

Afin de stopper la baisse constante des nuitées, les acteurs touristiques doivent impérativement renouveler les infrastructures touristiques en offrant aux hôtes des produits de qualité. Le renouvellement de l'installation de base par une télécabine permettra à toute la région d'Evolène de véhiculer une image de dynamisme et de modernité. De plus, cette nouvelle installation permettra d'attirer les résidents locaux qui pourront profiter des nouvelles activités proposées tant en hiver qu'en été.

## 3.7. Sous-exploitation du tourisme d'été

### 3.7.1. Constat

Actuellement, le tourisme d'été n'est pas valorisé sur le domaine de Chemeuille. Certes, le télésiège est ouvert l'été, mais peu d'offres d'activités sont proposées aux clients.

### 3.7.2. Perspective

La nouvelle stratégie de Télé-Evolène vise à assurer une transition vers un tourisme 4 saisons en n'étant pas dépendant uniquement du ski. L'objectif est de développer une zone de loisirs 4 saisons afin de répondre aux nouvelles activités estivales en s'adaptant au réchauffement climatique. Les incidences du changement climatique modifient les pratiques des hôtes dans les stations de montagne qui recherchent des espaces pour éviter les grosses chaleurs. L'ensemble de l'offre recherchée par cette clientèle pourra être développé dans l'espace « Chemeuille-La Meina ».

## 3.8. Résignation de la population évolénarde

### 3.8.1. Constat

La population évolénarde semble résignée face aux perspectives de développement des activités touristiques. La tendance globale au niveau cantonal est de considérer Evolène comme une destination rurale sans perspective de développement touristique. L'orientation vers un tourisme doux présente des résultats décevants ces dernières années avec 27,5% de baisses de nuitées en moins de 10 ans. Le constat est alarmant. La population doit comprendre que faute d'infrastructures dignes de ce nom, il sera impossible d'attirer de nouveaux clients. Evolène ne prendra jamais le chemin d'un développement d'un tourisme de masse. Cependant, il est

primordial de maintenir les acquis et valoriser au maximum l'existant dans le respect de la nature et de l'environnement.

### 3.8.2. Perspective

« *EVOLÈNE NE PRENDRA JAMAIS LE CHEMIN D'UN DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DE MASSE* ».

Le projet de télécabine proposé par le Conseil d'administration s'inscrit dans le cadre d'un tourisme doux tout en proposant une infrastructure moderne.

Il s'agira également d'informer les habitants des offres et des produits existants. Le potentiel du site de Chemeuille-La Meina est extraordinaire. Il s'agit clairement du seul site de la commune qui pourra accueillir un panel de produits touristiques uniques tant en hiver qu'en été.

## 3.9. Benchmark

### 3.9.1. Constat

Télé-Evolène n'a jamais réussi à se positionner comme destination de ski de choix pour les skieurs valaisans. Plusieurs stations de taille identique réussissent à s'en sortir malgré le fait qu'elles ont beaucoup moins de lits marchands à disposition. Pour illustrer nos propos, nous allons comparer ci-après la situation de Télé-Evolène avec celle de Télé Mont-Noble qui a investi 7 millions de francs en 2012/2013 pour 2 nouveaux télésièges dont 2,5 millions provenant de la commune de Nax.

|                                      | Télé-Evolène SA | Télé-Mont Noble |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Nombre d'habitants sur la commune :  | 1'700           | 1'080           |
| Km de pistes :                       | 42 km           | 35 km           |
| Distance depuis Sion gare :          | 27.3 km         | 18.6 km         |
| Temps maximum depuis gare de Sion :  | 35 mn           | 30 mn           |
| Nombre d'installation :              | 5               | 5               |
| Altitude de départ :                 | 1'404 m.        | 1'507 m.        |
| Altitude maximale :                  | 2'680 m.        | 2'640 m.        |
| Moyenne journées skieurs sur 5 ans : | 17'896          | 46'500          |
| Journées skieurs 2017/2018 :         | 20'309          | 61'200          |
| Chiffre d'affaires 2017/2018         | 534'245         | 2'400'000       |

| Saison    | Total  | Hiver  | Été   | Total  | Hiver  | Été |
|-----------|--------|--------|-------|--------|--------|-----|
| 2013/2014 | 33'091 | 28'949 | 4'142 | 49'500 | 49'500 | 0   |
| 2014/2015 | 28'892 | 25'891 | 3'001 | 42'700 | 42'700 | 0   |
| 2015/2016 | 25'863 | 22'006 | 3'857 | 44'400 | 44'400 | 0   |
| 2016/2017 | 19'548 | 19'428 | 120   | 34'700 | 34'700 | 0   |
| 2017/2018 | 24'741 | 21'275 | 3'466 | 61'200 | 61'200 | 0   |

Sources :

Le Temps.ch, article du 9 janvier 2019, "Nax Télé Mont-Noble, la petite station qui se porte bien"  
<http://www.mont-noble.ch>; <http://www.naxmontnoble.ch>.

Télé Mont-Noble, station de ski comparable à Télé-Evolène, mais avec beaucoup moins de lits chauds, réalise un chiffre d'affaires 4,5 fois supérieur avec 3 fois plus de journées skieurs !

### 3.9.2. Perspective

Télé Mont-Noble a largement bénéficié du renouvellement de ses installations. Avec une capacité de lits marchands faible, Télé-Mont Noble présente un chiffre d'affaires conséquent. Leur campagne marketing, auprès des médias valaisans est très professionnelle et l'image de la station est excellente.

La nouvelle télécabine permettra à Télé-Evolène d'attirer une nouvelle clientèle à la recherche de petits domaines skiables modernes dans une ambiance villageoise authentique et un panorama exceptionnel.

## 4. JUSTIFICATION DU PROJET

### 4.1. Objectifs du projet

Depuis quelques années déjà, les recettes de la société Télé-Evolène stagnent et la fréquentation touristique de la station diminue. Nous l'avons déjà évoqué, une des raisons du manque d'attrait de Télé-Evolène provient de la vétusté de l'infrastructure de base. En effet, le télésiège de près de 40 ans d'âge renvoie une image négative de la destination et donne une image de « laisser-aller » pour les utilisateurs. Télé-Evolène n'est donc pas en mesure de concurrencer les autres stations tant pour le tourisme d'hiver que pour le tourisme d'été.

Télé-Evolène devra dans les prochaines années investir plus d'un million de francs pour pouvoir maintenir l'exploitation du télésiège. Les coûts de maintenance constituent une charge toujours plus importante pour la société. Après analyse, le conseil d'administration est arrivé à la conclusion qu'il était absolument nécessaire de remplacer le télésiège actuel par une nouvelle télécabine en proposant un nouveau modèle d'affaires pour redynamiser le ski et les autres activités hivernales (ski, parcours raquettes, etc.), tout en développant les activités estivales (agritourisme, montagne, randonnée pédestre, patrimoine de l'estivage, VTT, trottinettes).



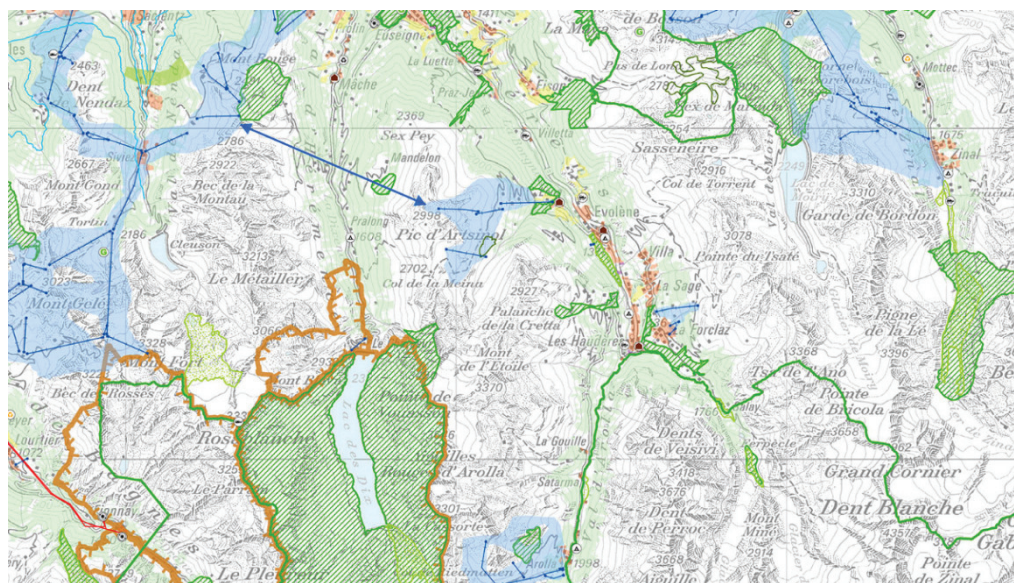
Avec la construction de la télécabine, l'attractivité du domaine se trouvera renforcée (temps de montée et de descente de 6 minutes contre près de 20 minutes actuellement, accès aux pistes en moins de 45 minutes de Sion, confort de transport, sécurité, etc.) avec à la clé une augmentation significative du chiffre d'affaires.

La nouvelle télécabine permettra de redynamiser toute une région qui, il faut s'en souvenir, était pionnière dans le tourisme estival valaisan et qui souhaite continuer à se développer, à présent dans le tourisme « quatre saisons ». Les principaux avantages de la télécabine seront les suivants :

- ✓ Temps d'accès au domaine divisé par trois (6 minutes contre près de 20 minutes avec le télésiège)
- ✓ Temps d'accès sur les pistes en moins de 45 minutes de Sion !
- ✓ Accessibilité pour tous les âges (enfants, retraités, personnes à mobilité réduite, etc.)
- ✓ Sécurité de transport pour l'ensemble de la clientèle
- ✓ Activités 4 saisons pour tous les âges
- ✓ Développement d'un pôle multi activités (Ski, randonnée, VTT, parapente, trottinette, activités agritouristiques, sentiers didactiques, valorisation de l'alpage, etc.)
- ✓ Possibilité d'ouverture du domaine en début et en fin de saison d'hiver même en cas de manque de neige sur la piste de descente (seulement 6 minutes de descente en télécabine)
- ✓ Possibilité de descente sous la télécabine comme une véritable piste ce qui permettra une fluidité optimale des skieurs.
- ✓ Valorisation des parcours raquettes avec la possibilité de redescendre en télécabine avec tout le confort nécessaire
- ✓ etc.

#### 4.2. Le projet est conforme au plan directeur cantonal

Le projet de la télécabine répond aux principes de la fiche de coordination B.4 « Domaines skiables » du plan directeur cantonal (cf. annexe 1) et notamment au principe 1 : « *Maintenir ou rendre les domaines skiables compétitifs sur le plan international en coordonnant la modernisation et l'amélioration qualitative de l'ensemble de leurs infrastructures et, si nécessaire, en les étendant ou en les reliant.* », au principe 2 : « *Restructurer et optimiser les domaines skiables pour obtenir une offre adaptée en recherchant les synergies avec les infrastructures touristiques* », et au principe 4 : « *Rechercher la complémentarité de l'utilisation de l'ensemble des infrastructures sur plusieurs saisons (p.ex. ski/VTT, raquettes/randonnée estivales).* L'approbation du plan directeur cantonal par la Confédération est planifiée pour le 1er mai 2019.



#### 4.3. Le projet s'inscrit dans le Master Plan touristique de la commune

La fiche de coordination B.4 « Domaines skiables » du plan directeur cantonal indique la marche à suivre pour les communes dans l'accompagnement des projets liés aux remontées mécaniques. Le principe 3 de la fiche de coordination B.4 « Domaines skiables » précise : « *Remplacer ou créer de nouvelles installations de remontées mécaniques en coordination avec les réflexions stratégiques de développement communales et/ou intercommunales en matière de territoire, d'urbanisation et de développement touristique, si besoin au travers d'un plan directeur intercommunal* ». Selon la marche à suivre, les communes doivent notamment accompagner les entreprises de remontées mécaniques dans la planification des domaines skiables en tenant compte des lignes directrices de la politique locale du tourisme. D'après les informations que nous avons reçues, les lignes directrices de la politique touristique communale (Master plan communal) devraient être réalisées en 2019.

#### 4.4. Le projet apporte des retombées économiques sur la région

Les vallées latérales sont économiquement sous pression avec notamment le domaine de la construction et le tourisme qui sont en crises. Le développement de nouveaux modèles d'affaires peut permettre la création de valeurs ajoutées. Selon la Fédération Suisse du Tourisme : « *Les régions de montagne et les régions périphériques dépendent en grande partie des valeurs générées par le tourisme. Dans leur rôle d'infrastructure de base, les remontées mécaniques sont un maillon essentiel de la chaîne de création de valeur touristique. Souvent, elles sont le moteur des destinations touristiques et induisent aussi directement et indirectement des valeurs dans d'autres branches* ». (Source : *Le tourisme suisse en chiffres 2017, chiffres structurels et de branche, STV FST, Fédération suisse du tourisme*).

Les dépenses moyennes journalières varient considérablement en fonction des catégories de touristes. En Valais, les dépenses journalières moyennes se présentent comme suit :

| Dépenses moyennes/jour en CHF par catégorie de touristes et par saison |              |               |
|--|--------------|---------------|
| Catégorie de touristes   | Hiver        | Eté           |
| En hôtellerie  | 256          | 209           |
| En parahôtellerie  | 144          | 114           |
| En résidences secondaires*   | 68           | 68            |
| Excursionnistes  | 114          | 114           |
| <b>Moyenne</b>   | <b>145.5</b> | <b>126.25</b> |

\* Sans les frais inhérents aux résidences secondaires  
 (Source : Observatoire Valaisan du Tourisme, Valeur ajoutée du tourisme en Valais, Analyse de l'offre et de la demande touristiques 2014 publié en 2016)

Pour la région d'Evolène, nous retenons une valeur moyenne basse de 100 francs par journée. Ce montant de 100 francs par journée comprend le transport, l'hébergement, le forfait de remontées mécaniques, la restauration, les autres activités de loisirs ainsi que les autres achats/dépenses sur place. Avec près de 25'000 montées (été et hiver) lors de la saison 2017/2018 les retombées économiques peuvent donc être estimées à plus de 2,5 millions de francs pour la région d'Evolène. Ce chiffre ne tient pas compte des salaires versés par Télé-Evolène (en moyenne 500'000 francs par année) et des retombées dues aux achats du restaurant (en moyenne 100'000 francs par année). L'arrivée de la nouvelle télécabine et le positionnement de la société vers un tourisme 4 saisons permettra des retombées économiques plus conséquentes.

« AVEC PRÈS DE 25'000 MONTÉES LORS DE LA SAISON 2017/2018 LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES À PLUS DE 2,5 MILLIONS DE FRANCS POUR LA RÉGION D'EVOLÈNE SANS TENIR COMPTE DES SALAIRES VERSÉS ET DES RETOMBÉES DUES AUX ACHATS DU RESTAURANT ».

#### 4.5. Le projet permet de valoriser le patrimoine bâti

L'enjeu concerne également tous les propriétaires de résidences principales et de résidences secondaires. La valeur de leur bien immobilier sera sérieusement revue à la baisse dans le cas d'un arrêt d'exploitation des remontées mécaniques. Les infrastructures touristiques permettent également de maintenir un habitat décentralisé.

#### 4.6. Le projet ne fait pas concurrence à une installation existante

Le nouveau modèle d'affaires 4 saisons proposé par Télé-Evolène offre un produit multi activité unique dans le Val d'Hérens. Si le projet de la télécabine se concrétise, il s'agira de la seule installation de ce type sur l'ensemble du Val d'Hérens ce qui constituera un attrait certain pour la destination.

« IL S'AGIRA DE LA SEULE TÉLÉCABINE SUR L'ENSEMBLE DU VAL D'HÉRENS ».

#### 4.7. Le projet permettra à terme de réduire le soutien de la commune

Nous l'avons déjà relevé, sans le soutien de la commune d'Evolène, la société Télé-Evolène serait depuis longtemps en cessation d'activité. La construction de la télécabine a pour but de réduire à moyen terme le soutien de la commune dans l'exploitation de la société.

Certes la commune devra soutenir ce projet à hauteur de 3 millions de francs, mais dans la planification financière prévue, la commune se désengagera progressivement au niveau de la subvention d'exploitation pour atteindre à terme une économie de 400'000.- francs par an, soit un payback de 7,5 années par rapport à l'investissement.

#### 4.8. Le projet préserve la faune et l'environnement

Le projet proposé n'aura aucun impact environnemental supplémentaire. En effet, le projet ne fait que valoriser les possibilités déjà existantes. De plus, la télécabine réduira nettement l'impact visuel avec la construction de 7 pylônes contre 22 avec le télésiège actuel.

#### 4.9. Concession du domaine skiable valable jusqu'en 2036 au moins

Télé-Evolène a obtenu en 2011 une prolongation de la concession d'exploitation pour 25 ans. Cette concession d'exploitation représente une valeur inestimable à l'heure où les projets de construction d'infrastructures sont systématiquement combattus. La construction de la télécabine permettra de pérenniser le domaine de Chemeuille-La Meina.

#### 4.10. Le réchauffement climatique constitue un atout pour Télé-Evolène



On entend de plus en plus de voix prédisant la fin du ski par manque de neige.

Dans son rapport du 30 décembre 2014 sur le projet de loi pour l'encouragement des remontées mécaniques dans le Canton du Valais, la Commission extraparlamentaire a exposé les enjeux de cette thématique pour notre Canton :

*« Le réchauffement climatique progressif représente un défi crucial pour la branche. Avec l'augmentation des températures, les limites d'enneigement naturel se situeront également plus haut. Est considérée comme assurée d'un enneigement suffisant une région qui bénéficie pendant au moins 100 jours par année d'une couche de neige d'au moins 30 cm. Actuellement, le long de la crête principale des Alpes, la limite de l'enneigement garanti se situe à environ 1200 m d'altitude (...) À cet égard, les domaines skiables valaisans sont privilégiés, car la plupart se situent à une altitude supérieure à 2000 m. ».*

Le domaine skiable de Chemeuille-La Meina se situe entre 1'400 et 2'700 mètres avec des pistes principales à plus de 2'000 mètres soit à une altitude idéale pour le maintien de l'activité du ski.

L'été, le réchauffement climatique poussera de plus en plus de touristes à fréquenter des stations d'altitude pour rechercher la fraîcheur en montagne d'où l'importance d'avoir une infrastructure de base moderne et performante.



#### 4.11. Création de l'Espace Dent-Blanche

L'association « Espace Dent-Blanche » a été créée en 2018 afin de coordonner et de promouvoir des actions communes dans l'intérêt des remontées mécaniques sises sur le territoire de la commune d'Evolène. L'Association a également pour but de favoriser entre les membres un esprit de dynamisme et de solidarité pour la mise en valeur des remontées mécaniques. Réparti en 3 domaines skiables (Arolla, Evolène et La Forclaz), cet espace de ski alpin offre plus de 100 km de piste, de 1'400 à 3'000 mètres d'altitude.



Le regroupement initié permettra des synergies dans le futur afin de réduire certaines charges. Il va de soi qu'à terme, une fusion des remontées mécaniques doit être étudiée, car elle pourrait amener encore plus d'efficacité en termes de maîtrise des charges et de professionnalisation.

#### 4.12. Complémentarité avec les domaines skiables d'Arolla, Evolène et La Forclaz

**« LA DESTINATION « ESPACE DENT-BLANCHE » DOIT ÊTRE VENDUE DANS SON ENSEMBLE ET LE PROJET DE TÉLÉCABINE NE SE VEUT PAS COMME UNE CONCURRENCE AUX AUTRES DOMAINES SKIABLES DE LA COMMUNE ».**

La destination « Espace Dent-Blanche » doit être vendue dans son ensemble et le projet de télécabine ne se veut pas comme une concurrence aux autres domaines skiables de la commune mais plutôt comme une offre complémentaire. La commune d'Evolène doit pouvoir offrir suffisamment de kilomètres de pistes pour attirer les touristes. La philosophie de ce projet part du principe que « le monde attire le monde ». De plus, avec les habitudes de consommation qui changent, Evolène est à même d'offrir 3 expériences de ski uniques entre Arolla, Evolène et La Forclaz.

Sur les aspects de notoriété ou de référencement, l'Espace Dent-Blanche doit être utilisé comme un véritable label pour l'ensemble des activités touristiques de la région ainsi que pour les remontées mécaniques (Arolla-La Forclaz-Evolène).

#### 4.13. Coûts d'exploitation de la cabine inférieurs à ceux du télésiège

L'actuel télésiège engendre des coûts de maintenance importants. La nouvelle télécabine permettra une réduction des coûts principalement sur les frais de fonctionnement et de maintenance. Le détail des chiffres est présenté dans l'annexe 3. Les charges de fonctionnement sont estimées à 330'000 francs par an tout compris (charges de personnel, maintenance, inspections, assurances, etc.). Les premières années d'exploitation, les charges annuelles seront bien inférieures à ce chiffre.

#### 4.14. Télé-Evolène SA n'a pas de dettes

Grâce au soutien de la Commune d'Evolène, Télé-Evolène SA ne présente pas de dettes à son bilan. Le projet de la télécabine permettra à la société de repartir sur une base saine et entrevoir l'avenir avec sérénité.

#### 4.15. Lits marchands supplémentaires

Sans l'apport de lits marchands supplémentaires, il sera difficile pour la société d'envisager une rentabilité à moyen terme. À l'heure où plusieurs projets d'hébergements sont en cours, la construction de la télécabine peut être l'élément déclencheur du renouveau du tourisme de la région. L'exploitation des lits marchands constitue un défi pour l'avenir touristique de l'ensemble des stations touristiques. La stratégie incitative initiée par la commune concernant la location des résidences secondaires est un premier pas dans la bonne direction. La situation concernant les projets de lits chauds se présente comme suit :

- ✓ Plusieurs projets hôteliers sur le territoire communal
- ✓ Incitation de mise en location des chalets/appartements
- ✓ Projet de bâtiments traditionnels transformés en « villages-hôtel » décentralisés, mais organisés en réseau.
- ✓ Projet de lits chauds à Lannaz
- ✓ Projets d'hébergements touristiques
- ✓ Etc.

Afin de ne pas surestimer le nombre de nouveaux lits, notre planification se base sur un nombre minimal de 250 nouveaux lits chauds dans les prochaines années. Télé-Evolène prévoit 100 jours d'exploitation en hiver et 100 jours en été. Avec un taux d'occupation réaliste de 50% pendant ces périodes de haute saison et un captage de 50% de cette nouvelle clientèle pour l'utilisation de la nouvelle télécabine (ski ou autres activités), l'augmentation des montées se montera à 6'250 journées tant en hiver qu'en été.

#### 4.16. Colonies

Les colonies ont déserté le domaine skiable de Chemeuille pour des raisons de sécurité. L'utilisation du télésiège exige que chaque enfant soit accompagné d'un adulte. Il y a quelques années, le chiffre d'affaires lié aux colonies se montait à plus de 400'000 francs annuels. La nouvelle télécabine permettra de reconquérir ce marché.



---

## 5. NOUVEAU MODÈLE D’AFFAIRES : « TOURISME 4 SAISONS »

### 5.1. Introduction

La nouvelle stratégie de Télé-Evolène vise à assurer une transition vers un tourisme 4 saisons en n’étant pas uniquement dépendant du ski. L’espace Chemeuille-La Meina n’est actuellement pas assez valorisé en été. L’objectif est de développer une zone de loisirs 4 saisons afin de répondre aux nouvelles activités estivales en s’adaptant au réchauffement climatique. Les incidences du changement climatique modifient les pratiques des hôtes dans les stations de montagne. L’ensemble de l’offre recherchée par cette clientèle peut être développé dans l’espace « Chemeuille - La Meina ».

Pour Christophe Clivaz, professeur associé à l’Institut de géographie et durabilité de l’Université de Lausanne, la solution se trouve dans la valorisation des vacances d’été à la montagne : « *Historiquement, les touristes venaient en montagne durant la saison d’été. Ce phénomène s’est inversé avec l’apparition et la démocratisation du ski. Mais les variables climatiques et l’évolution actuelle du marché du ski devraient pousser les acteurs concernés à créer des opportunités sur la saison estivale. Durant l’été 2003, particulièrement chaud, des études ont montré que la fréquentation des stations avait battu tous les records. À l’avenir, les touristes viendront rechercher la fraîcheur en montagne.* » Source : Tribune de Genève du 5 février 2017

### 5.2. Publics cibles

#### 5.2.1. Les propriétaires de résidences principales et de résidences secondaires

Les propriétaires de résidences principales et de résidences secondaires sont les principaux acteurs de la station. La clientèle de proximité souhaite bénéficier d’infrastructures performantes tant en hiver qu’en été. La construction de la télécabine offrira aux résidents une nouvelle offre de loisirs de qualité à côté de leur habitation. Les activités prévues correspondent aux loisirs de proximité individuels ou en famille : ski, activités sportives « plaisirs », VTT, promenades à la découverte de la nature, gastronomie, etc. Cette clientèle est très captive et a un taux de fidélité élevé.

#### 5.2.2. Les excursionnistes valaisans

La clientèle excursionniste recherche la beauté du paysage et des produits phares facilement accessibles. En axant sa communication sur le temps de trajet de moins de 35 minutes entre Sion et Lannaz ainsi que sur les nouvelles activités, Télé-Evolène attirera de nouveaux clients locaux.

#### 5.2.3. Les familles et les jeunes en colonies de vacances

La construction de la télécabine donnera la possibilité aux familles locales et aux hôtes de bénéficier d’une zone d’activités sur mesure dans la station. Les familles et les jeunes apprécient les activités en plein air et les animations. La télécabine permettra d’attirer les familles et les jeunes avec un grand confort et une sécurité optimale. Evolène propose déjà aux familles hôtes avides d’évasion, mais qui ont un jeune enfant, un accueil à la journée pour les enfants de 3 mois à 6 ans.

#### 5.2.4. Les sportifs

La clientèle sportive apprécie les sports d’endurance en plein air ou fun dans un cadre de montagne magnifique et accessible (glisse, ski de randonnée, course, vélo, parapente, raquettes, etc.).

#### 5.2.5. Les séniors

Les séniors actifs apprécient la nature, le calme, les activités en plein air et les lieux authentiques. La clientèle des séniors a un fort pouvoir d’achat et demande une grande qualité de confort des infrastructures. En Suisse,

la part des personnes de plus de 64 ans ne cesse d'augmenter. Elle se situe en 2016 à 18,1%, contre 20,1% de personnes de moins de 20 ans. (Source : Office fédéral de la statistique).

Les seniors constituent un segment touristique en forte progression ces dernières années. Il s'agit de l'un des enjeux du développement du tourisme durable 4 saisons en zones de montagnes. La mobilité, en particulier, doit s'adapter aux capacités physiques des personnes plus âgées. La nouvelle télécabine permettra de proposer des activités sportives douces et des animations sur mesures pour les seniors.

## 5.3. Positionnement

### 5.3.1. Village authentique

Le village d'Evolène a reçu en 2012 le premier titre de plus beau village romand par les lecteurs de l'Illustré. Evolène est recherché pour son authenticité, sa qualité de vie, ses richesses naturelles et son patrimoine. Evolène doit s'inscrire durablement dans ce créneau tout en proposant des infrastructures de qualité qui font défaut aujourd'hui.

### 5.3.2. Nature et environnement

La mise en valeur de la nature constituera un axe stratégique dans le développement des nouvelles activités qui seront proposées. Le tourisme de nature apporte une forte valeur ajoutée. Face aux attentes et aux exigences des clients, le positionnement sur l'axe « nature et environnement préservé » est une carte importante à jouer pour notre région.

### 5.3.3. Sport en plein air et santé

Les principales motivations des sportifs amateurs sont la santé, la détente et le plaisir (plaisir du sport et plaisir de se retrouver entre amis ou en famille). La région d'Evolène est à même d'offrir un large panel d'activités sportives en plein air tant en hiver qu'en été.

### 5.3.4. Emplacement géographique : la montagne proche de la plaine

Nous l'avons déjà évoqué dans un chapitre précédent, Evolène est perçu comme une destination de fond de vallée éloignée de la plaine alors que le village se situe à moins de 30 minutes de Sion et le départ de la future télécabine à moins de 35 minutes. Cette situation devra être mieux gérée au niveau du marketing et de la communication pour attirer des clients journaliers depuis la plaine.

## 5.4. Les produits 4 saisons

### 5.4.1. Créer des produits « Montagne expérience » sur toute l'année

#### Valorisation du restaurant d'altitude – gastronomie du terroir

La réaffectation de l'arrivée du télésiège actuel en restaurant permettra un accueil et un service à la clientèle de premier ordre.



**« UN MOMENT DE GASTRONOMIE UNIQUE. UN FACE À FACE DE 3'000 MÈTRES DE DÉNIVELÉ D'EVOLÈNE (1'371 MÈTRES) JUSQU'AU SOMMET DE LA DENT-BLANCHE (4'357 MÈTRES) ».**

Le but étant de promouvoir et de faire connaître les produits du terroir dans un espace unique. L'attrait du restaurant permettra aux hôtes de venir partager un moment de gastronomie unique devant la Dent-Blanche et le Cervin. Un face-à-face de 3'000 mètres de dénivelé d'Evolène (1'371 mètres) jusqu'au sommet de la Dent-Blanche (4'357 mètres). Des soirées événements pour la fête nationale ou la nouvelle année pourront également être proposées.

#### **Création d'activités pour les entreprises, les associations et clubs**

Proposer des activités et souper pour groupes ou clientèles particulières en collaboration avec les hébergements de la station pour les repas du soir.

#### **Hérens « top view Dent-Blanche – Matterhorn »**

Montée en télécabine – coucher de soleil ou lever du soleil au son des cors des Alpes – dégustation des produits du terroir/petit-déjeuner terroir /menus typiques dans un cadre somptueux devant la Dent-Blanche et le Cervin.

### **5.4.2. Les produits été/automne (juin à octobre) :**

#### **Agritourisme : « Race d'Hérens expérience »**

La présence d'un alpage directement à l'arrivée de la télécabine constitue une opportunité de développement considérable. Le site et la production de fromage peuvent constituer une destination d'activité agritouristique et de vente directe des produits du terroir. La création d'un sentier didactique permettra aux familles et aux visiteurs de mieux comprendre les différentes étapes de la transhumance Village - Mayen - Alpage.

#### **Inalpe et désalpe de la race d'Hérens**

Evolène-Région est le berceau de la race d'Hérens. C'est l'occasion de la découvrir dans son pays d'origine.



En juin lors de l'inalpe, les vaches d'Hérens luttent entre elles de manière naturelle et instinctive afin de définir la hiérarchie nécessaire pour vivre ensemble durant l'été. Lors de la montée à l'alpage à la fin juin ou lors de la désalpe en septembre, une manifestation pourra être organisée chaque année.

#### **Sentier des alpages**

Au cœur du Val d'Hérens, l'alpage de Chemeuille sera le passage obligé ou le point de départ du sentier des alpages reliant les Alpages de Mandelon, de Chemeuille et d'Arbey. Chaque année, la "Semaine des alpages" pourra être proposée aux hôtes.

#### **Sentier du bisse de la Vouasson**

La revitalisation de l'ancien bisse de la Vouasson permettra aux hôtes de redécouvrir l'acheminement des eaux jusque dans les pâturages qui avait été pensé par nos ancêtres. De nombreux bisses sont encore utilisés de nos jours notamment en plaine. Un sentier de randonnée longeant le bisse permettra une expérience unique sur un chemin historique.

### Sentiers didactiques nature, botanique, faune et patrimoine

La faune, la flore et le patrimoine tous présents à Chemeuille peuvent permettre la mise en place de sentiers didactiques à thèmes. Le patrimoine bâti (alpage de la Vouasson, de La Meina, de Chemeuille, d'Artsinol, mayens de Barati, Chalets Vieux, Flanmayens ainsi que le hameau de Lannaz) offre un large panel de choix de thèmes (Activité nature encadrée par un professionnel, une excursion, la visite de l'alpage de Chemeuille, soirée musicale, soirée raclette, etc.). En outre, la proximité de l'alpage de Mandelon ouvre la possibilité d'un sentier à thème agritouristique.



### Sentiers santés / Parcours Vita



La télécabine permettra un accès facilité pour les personnes ayant des difficultés dans leur santé, en situation de handicap ou présentant une mobilité réduite.

En collaboration avec les associations concernées (Pro Senectute, Forum handicap Valais, etc.), des chemins « Santé » spécifiques pourront être créés pour que l'ensemble de la population puisse profiter du cadre exceptionnel de Chemeuille-La Meina. La création d'un parcours VITA permettrait de promouvoir le sport santé en immersion avec la nature.

### Randonnées alpines

La télécabine permettra de valoriser les différents itinéraires de randonnée comme par exemple Evolène-Chemeuille-Col de la Meina, Evolène-Chemeuille-Lac d'Arbey, Evolène-Chemeuille-Mayens de Vendes, Evolène-Chemeuille-Pic d'Artsinol (2'998 mètres), etc. Une petite plateforme pourra être aménagée au sommet du Pic d'Artsinol pour atteindre la barre symbolique des 3'000 mètres d'altitude.

### VTT et trottinette

La télécabine permettra le transport de vélos et de trottinettes afin de faciliter l'accès en altitude notamment pour les familles et les « moins sportifs ».

La descente en toute tranquillité sur la route actuelle menant à l'alpage de Chemeuille, route par ailleurs empruntée par les coureurs du Grand Raid Cristalp, permettra à un grand nombre de personnes de vivre une expérience unique. Il n'est ainsi pas prévu de construire des chemins de descente afin de ne pas impacter le paysage et la faune.

### Espace famille et place de jeux

L'arrivée de la télécabine est un lieu propice pour construire une place de jeux pour les enfants. Cette aire permettra aux familles de s'amuser en profitant d'un panorama grandiose avec une place de pique-nique avec tables et grills pour ceux et celles qui ne souhaitent pas profiter du restaurant.



#### Parapente « expérience »



Chemeuille est un point de départ privilégié pour les vols en parapente.

L'utilisation du site Chemeuille-La Meina, en collaboration avec l'école de parapente, permettra de faire découvrir cette activité aux touristes et aux résidents.

#### Brunch du dimanche matin

Pendant la haute saison d'été, le brunch du dimanche matin proposera aux hôtes et aux résidents un buffet du terroir afin de commencer la journée sous les meilleurs auspices avant d'entreprendre une des nombreuses activités proposées (randonnée alpine, parcours santé, visite de l'alpage, vol en parapente, VTT, etc.).

#### Aménagement d'une zone de tranquillité

À l'écart du site d'arrivée, un espace tranquillité sera réservé pour la détente et le bien-être dans un décor somptueux. Les randonneurs pourront s'y arrêter pour se ressourcer dans un décor de rêve et de calme absolu.

### 5.4.3. Les produits hivernaux

#### Valorisation des pistes de skis existantes

Nous l'avons déjà détaillé, le domaine skiable d'Evolène permet à tous les skieurs, quel que soit leur niveau, d'accéder aux joies de la glisse. Ainsi, le haut du domaine, pourvu de pistes rouges convient aux skieurs expérimentés. Le bas avec ses pistes bleues est idéal pour les novices et les débutants. Les pistes noires notamment celles situées sur la crête du domaine offrent des sensations garanties. Les skieurs ont aussi droit à un panorama à couper le souffle sur la couronne impériale (Dent-Blanche, Weisshorn, Cervin, etc.).



#### Création d'un « Kid's ski-club »

À l'arrivée de la télécabine, à proximité du restaurant, la création d'un « Kids ski club » permettra aux enfants et aux débutants de s'initier aux joies du ski dans un environnement exceptionnel. La construction d'un tapis roulant de 50 mètres sera un complément idéal à l'infrastructure « Borer » actuelle. Le temps d'accès rapide ainsi que le confort et la sécurité de la télécabine, permettront à un grand nombre de familles de profiter de conditions idéales.

#### Ski safari Espace Dent-Blanche

Réparti en 3 domaines skiables (Arolla, Evolène, La Forclaz), cet espace de ski alpin offre plus de 100km de piste, de 1'400 à 3'000 mètres d'altitude. Il présente un panorama à couper le souffle, de nombreuses

pistes de ski, la proximité avec la haute-montagne et un enneigement garanti en avril à Arolla ou tout simplement le soleil généreux et la convivialité de la Forclaz.



Avec des paysages hivernaux d'exception, une nature encore intacte et la vue sur les sommets les plus mythiques des Alpes tels que la Dent-Blanche, le Cervin et le Pigne d'Arolla, les journées passées dans la région d'Evolène présentent une expérience inoubliable. Cette offre multi-sites permettra à nos hôtes de s'adonner aux plaisirs des sports d'hiver tout en appréciant une ambiance à nulle autre pareille, loin du stress des grandes stations.

#### Parcours raquettes à neige « plaisirs »

Les randonnées en raquettes permettent aux marcheurs une accessibilité sans avoir de connaissances préalables. Quiconque sait marcher peut pratiquer la raquette et explorer la nature hivernale. De magnifiques sentiers guideront les adeptes à travers la forêt afin d'atteindre le sommet de la télécabine et profiter d'un moment de gastronomie en admirant les 4000 de la région. La télécabine permettra une descente dans un confort optimal.



## 6. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

### 6.1. Introduction



Le projet de la télécabine est devisé à 9 millions de francs. Il reprend le tracé actuel du télésiège à quelques mètres près. Seuls sept pylônes sont nécessaires (22 pour le télésiège actuel). Une partie des plans figure dans l'annexe 2.

Le nombre de cabines est de quinze (140 sièges pour le télésiège actuel) avec un débit horaire maximum de 900 personnes. La station de départ est située légèrement en arrière de la station aval du télésiège.

L'arrivée se trouve environ 30m au-dessus de la station amont du télésiège actuel.

### 6.2. Données techniques de la télécabine

Le projet élaboré par l'entreprise spécialisée Garaventa se présente comme suit :

#### 6.2.1. Configuration de base

|   |                           |                   |
|---|---------------------------|-------------------|
| ✓ | Longueur horizontale      | 1'650 m           |
| ✓ | Longueur suivant la pente | 1'815.75 m        |
| ✓ | Dénivellation             | 739.40 m          |
| ✓ | Pente moyenne             | 44,81 %           |
| ✓ | Sens de la montée         | gauche            |
| ✓ | Débit initial et final    | 600 P/h / 900 P/h |
| ✓ | Station motrice           | Amont             |
| ✓ | Station de tension        | Aval              |

#### 6.2.2. Données techniques

|   |                      |          |
|---|----------------------|----------|
| ✓ | Nombre de cabines    | 15 / 22  |
| ✓ | Vitesse              | 6,0 m/s  |
| ✓ | Durée du trajet      | 6,00 min |
| ✓ | Largeur de voie      | 5,20 m   |
| ✓ | Diamètre du câble    | 50 mm    |
| ✓ | Puissance en service | 337 KW   |
| ✓ | Nombre de pylônes    | 7        |
| ✓ | Type des stations    | UNIG L   |

#### 6.2.3. Aspects techniques particuliers du projet

- ✓ Garage à cabines stationnaires pour 15 véhicules dans la station aval pour le débit initial
- ✓ Garage stationnaire possibles de 7 cabines supplémentaires dans la station amont en cas de réalisation du débit max de 900 p/h
- ✓ Rail pour une cabine et pour le véhicule de service en station amont avec plate-forme pour la maintenance

#### 6.2.4. Aspects commerciaux

- ✓ Qualité et fiabilité des produits reconnue (références) :
  - 2015 = 21 télécabines dans le monde
  - 2016 = 28 télécabines dans le monde
  - 2017 = 22 télécabines dans le monde
- ✓ Qualité des sous-traitants
  - Câbles FATZER / Electricien Suisse SISAG ou FREY / Fabricant des cabines CWA
- ✓ Produit en adéquations aux valeurs du tourisme 4 saisons
  - Grand degré de confort / produit haut de gamme
- ✓ Concordanance avec les besoins de confort et de sécurité de la clientèle actuelle
- ✓ Compétences et proximité de l'entreprise Garaventa
  - Structure régionale (Chef de projet local, implantation de l'entreprise en Valais environ 40 personnes)
  - Relations étroites avec les milieux politiques et économiques de la région (commune-canton- propriétaires des fonds, alpages et bourgeoisies)
  - Intégrée au tissu économique régional aspect important actuellement
  - Structure nationale avec 3 sites en Suisse dont la maison mère à Goldau
  - Relation étroite avec les autorités de surveillance OFT 7 CITT / SUVA
- ✓ Avantages du groupe Graventa/Doppelmayr
  - Réactivité et adaptation aux besoins des clients
  - Relations commerciales fiables d'un grand groupe
  - Réseau international relations avec les milieux touristiques européens et mondiaux
  - Réputation du leader mondial de la branche
  - Engagements et garanties à long terme

#### 6.2.5. Coûts d'exploitation et d'entretien de la télécabine

Les coûts d'exploitation de la nouvelle télécabine ne seront pas supérieurs à ceux du télésiège actuel. Les détails des coûts sont présentés dans l'annexe 3. Les charges de fonctionnement sont estimées à 330'000 francs par an tout compris (charges de personnel, maintenance, inspections, assurances, etc.). Les premières années d'exploitation, les charges annuelles seront bien inférieures à ce chiffre.



## 7. FINANCEMENT

### 7.1. Généralités

Le budget total de la nouvelle télécabine figurant ci-après se monte à 9 millions de francs. Une partie de la TVA sera récupérée sur ce montant. Les sources de financement prévues avec une augmentation du capital-actions se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 3 millions de fonds privés (augmentation du capital-actions)
- ✓ 3 millions de fonds publics (Commune d'Evolène, augmentation du capital-actions)
- ✓ 3 millions d'emprunts financiers (NPR ou autres)

| <b>Télécabine 8 places Lannaz-La Meina à Evolène</b>  |                 |                  |
|---|-----------------|------------------|
| Source : GARAVENTA  |                 |                  |
| BUDGET DE CONSTRUCTION INCLUS TVA   |                 | CHF/incl. TVA    |
| Réalisation de l'installation clé en main<br>( <i>Démontage installation existante inclus</i> ) | Garaventa       | 8'616'000        |
| Convention et accord avec propriétaires   | Télé Evolène SA | 10'000           |
| Frais autorisation de construire  | OFT             | 60'000           |
| Aménagement chemin station aval   | Télé Evolène SA | 30'000           |
| Aménagement station amont digue et piste  | Télé Evolène SA | 70'000           |
| Travaux forestiers coupe du bois  |                 | 10'000           |
| Remise en état des routes et des places   | Télé Evolène SA | 20'000           |
| Fournisseur d'énergie taxes de raccordement   | ESR             | 30'000           |
| Électricien réseau pour tableaux d'alimentation   |                 | 20'000           |
| Mesures de compensation écologiques   | Télé Evolène SA | 20'000           |
| Documents divers pour dossier d'approbation plans   | Télé Evolène SA | 10'000           |
| Publicité, recherche de fonds, communication  | Télé Evolène SA | 10'000           |
| Divers et imprévus  | Télé Evolène SA | 94'000           |
| <b>TOTAL</b>  |                 | <b>9'000'000</b> |

### 7.2. Crédits – NPR

La nouvelle politique régionale (NPR) a pour but d'améliorer la compétitivité et l'attractivité des différentes régions du canton pour y générer de la valeur ajoutée, créer et maintenir des emplois ainsi que viser à une occupation décentralisée du territoire. Elle tient compte également des besoins spécifiques des différentes régions et des disparités régionales avec une attention particulière sur les zones de montagne et rurales, de même que sur les zones transfrontalières.

Les principaux critères de sélection pour que le projet soit pris en compte sont les suivants :

- ✓ Le projet s'inscrit dans l'un des axes stratégiques
- ✓ Il est innovant et/ou porteur de valeur ajoutée et/ou orienté vers l'exportation,
- ✓ Il ne fait pas concurrence à un projet existant,
- ✓ Il répond aux notions de développement durable,
- ✓ Il est autofinancé à moyen terme,

- ✓ Il a un impact économique sur la région,
- ✓ Il est en lien avec son espace économique.

Les projets doivent notamment s'inscrire dans une adaptation de l'offre aux quatre saisons selon les évolutions commerciales et climatiques. Un premier contact a été établi par le conseil d'administration auprès du Service du développement économique de l'État du Valais afin de connaître les différentes possibilités de soutien.

### 7.3. Financement privé

L'augmentation du capital de la société devrait permettre aux propriétaires de terrain, de logements, aux commerces qui vivent directement ou indirectement de l'économie touristique de participer à la prise d'actions. Si chaque propriétaire joue le jeu et admet que son bien immobilier sera valorisé avec des remontées mécaniques performantes, alors nous ne pouvons que réussir. Nous entraînerons dans cette réussite, le succès des commerçants qui seront encouragés dans leurs efforts de gestion de leur entreprise. L'objectif de financement privé à hauteur de 3 millions de francs est ambitieux. Il permettra de valider l'intérêt de la population pour ce projet de développement.

### 7.4. Soutien communal

L'investissement de la Commune à hauteur de 3 millions de francs dans ce projet doit permettre d'écrire une nouvelle page de l'histoire touristique de la région d'Evolène. Le positionnement de la région dans le créneau d'un tourisme 4 saisons ne peut se faire sans un minimum d'infrastructures touristiques modernes.

Dans un article publié en janvier 2013 intitulé : « Petites stations de ski : investir pour ne pas mourir », L'Observatoire valaisan du tourisme citait l'exemple des stations des Marécottes et de Nax Mont-Noble : *« L'accès au capital est difficile. « .. » Reste donc le dernier recours : l'appel à des fonds publics et/ou privés, les communes restant l'un des principaux bailleurs de fonds pour les petites sociétés de remontées mécaniques. Récemment, la démarche semble avoir été couronnée de succès, au moins en partie, pour les domaines skiables exploités par Télémarecottes SA et Télé Mont-Noble SA, deux sociétés qui exploitent 25 kilomètres de pistes pour la première (4 installations) et 35 kilomètres pour la seconde (5 installations). Aux Marécottes, l'entreprise de remontées mécaniques a ainsi bénéficié d'un soutien financier important de la part de la commune de Salvan. Grâce à la manne financière provenant du retour des concessions hydrauliques, celle-ci a pu investir 6 millions de francs suisses. D'autres communes ainsi que des privés ont participé à ce montage financier qui s'élève à 9 millions de francs suisses, ce qui a permis de rénover le restaurant sur les pistes, de créer un jardin des neiges pour les enfants, et de remplacer une installation vétuste par un nouveau télésiège débrayable devisé à 7 millions de francs suisses.*

*À Nax, Télé Mont-Noble SA a fait construire deux nouveaux télésièges, en remplacement de deux téléskis. Cet investissement de 7 millions de francs a en partie été couvert grâce à des fonds publics. L'entreprise a obtenu 2.5 millions de la commune de Nax, les communes de Sion et de Grône ont apporté chacune 300'000 francs suisses et la commune de Saint-Martin 120'000 francs suisses. Cerise sur le gâteau, 1.5 million de francs suisses ont également été collectés grâce à une souscription publique qui reste ouverte à ce jour ».*

Dans les faits, la télécabine aura une durée de vie de plus de 30 ans. L'effort d'investissement demandé à la commune d'Evolène se monterait ainsi à 100'000.- francs par année sur 30 ans soit environ 0,6 % des charges de fonctionnements annuelles.

## 8. PLANIFICATION FINANCIÈRE

### 8.1. Hypothèses de travail

Dans la planification financière, il n'a pas été tenu compte des investissements complémentaires, principalement dans le restaurant et dans le développement des activités citées auparavant. L'opportunité de ces investissements sera prise en compte lors de la recherche de fonds si l'autorisation de construire est octroyée.

La planification financière se base sur les hypothèses suivantes :

#### 8.1.1. Hiver

- ✓ Mise en exploitation de la télécabine : saison 2020/2021
- ✓ Jours exploitation hiver : Ø100 jours

##### **Objectif saison 2022/2023 = 42'000 montées hiver (Benchmark Télé-Mont Noble 17/18 = 61'000) :**

- *Moyenne des journées skieurs des 5 dernières années : 23'500*
- *Effet Magic Pass 2019 et marketing Espace Dent-Blanche : + 15% soit +3'500*
- *Effet nouvelle installation et nouvelles activités (raquettes, familles, etc.) : + 20% soit +4'700*
- *Apports de nouveaux lits marchands (lits chauds) : 250 lits sur 100 jours, taux d'occupation de 50%, captage de la clientèle 50% soit + 6'250*
- *Augmentation taux d'occupation des colonies : +5'000 (idem saison 2013/2014)*

- ✓ Prix moyen journées hiver : 25 francs (28 francs moyenne hiver 2018 stations Magic Pass)
- ✓ CA montées saison hiver 2022/2023 : 1'050'000 francs
- ✓ Résultat net du restaurant saison hiver 2022/2023 : 80'000 francs
- ✓ 5 ans pour atteindre ces objectifs

#### 8.1.2. Eté/automne

- ✓ Mise en exploitation de la télécabine : saison 2020/2021
- ✓ Jours exploitation été : Ø100 jours

##### **Objectif saison 2022/2023 = 17'000 montées été :**

- *Moyenne des montées été 2014, 2015, 2016 et 2018 : 3'600*
- *Effet Magic Pass 2019 et marketing Espace Dent-Blanche : + 15% soit +540*
- *Effet nouvelle installation et nouvelles activités (agritourisme, sentiers, etc.) : + 20% soit +720*
- *Apports nouveaux lits marchands (lits chauds) : 250 lits sur 100 jours, taux d'occupation de 50%, captage de la clientèle 50% soit + 6'250*
- *Clientèle campings : + 6'000 (50% des nuitées réalisées en 2017 sans Arolla)*

- ✓ Prix moyen montées été : 12 francs (14,70 francs moyenne été 2018 stations Magic Pass)
- ✓ CA montées saison été 2022/2023 : 200'000 francs
- ✓ Résultat net du restaurant saison été 2022/2023 : 20'000 francs
- ✓ 5 ans pour atteindre ces objectifs

## 8.2. Assainissement/Investissement

Lors de l'investissement dans la construction de la nouvelle télécabine en 2020, la société devra assainir ses pertes reportées par une réduction du capital avant une nouvelle augmentation de capital qui servira à financer une partie de la nouvelle télécabine. Pour rappel, la nouvelle télécabine sera financée de la manière suivante :

- ✓ 6 millions d'augmentation du capital-actions dont
  - 3 millions des fonds privés
  - 3 millions de fonds publics (commune)
- ✓ 3 millions d'emprunts financiers (NPR ou autres) remboursables sur 18 ans sans intérêts

## 8.3. Les charges

L'augmentation de la fréquentation ainsi que la réouverture planifiée du téléski des Arpillés entraîneront une augmentation des charges salariales.

Le coût d'entretien de la nouvelle télécabine est estimé par le constructeur à CHF 332'000 par année en moyenne dont CHF 65'000 pour les frais directs sur l'installation. Cependant, les coûts d'exploitation de la nouvelle télécabine seront plus faibles les premières années d'exploitation. Une partie des charges de la nouvelle télécabine sont incluses dans les postes salaires, énergie et assurance. Le solde des frais de maintenance des installations est estimé à CHF 50'000 par année.

Les frais généraux devraient rester stables par rapport aux exercices précédents. Le renouvellement de certaines machines, principalement les dameuses et les canons à neiges, est compris dans le poste leasings. Il est évident que certaines charges sont fortement dépendantes des conditions météo, notamment les frais de sécurité et les frais d'entretien des machines qui peuvent fortement varier d'un exercice à l'autre.

L'amortissement de la nouvelle cabine est calculé sur 25 ans, soit CHF 360'000 par année.

Par principe de prudence, les nouveaux et les anciens biens sont amortis d'une manière constante.

## 8.4. Les produits

Le chiffre d'affaires 2022/2023 est calculé sur une base de 42'000 journées skieurs à CHF 25.- de moyenne après 3 ans d'exploitation de la nouvelle télécabine, soit un chiffre d'affaires de CHF 1'050'000.- pour la partie hiver. La saison d'été devrait attirer en moyenne 17'000 journées randonneurs à CHF 12.-, soit un chiffre d'affaires à terme de CHF 200'000.-. Le résultat net de l'activité restaurant se montera à CHF 100'000.- à l'horizon 2022/2023 (80'000.- net pour l'hiver, 20'000.- net pour l'été).

La subvention communale sera progressivement diminuée pour atteindre à terme une économie pour la commune d'Evolène de CHF 400'000 :

- ✓ 2019/2020 : 550'000.-
- ✓ 2020/2021 : 450'000.- (mise en exploitation de la télécabine)
- ✓ 2021/2022 : 350'000.-
- ✓ 2022/2023 et suivantes : 150'000.-

Les prix retenus pour les journées hiver de CHF 25.- et de CHF 12.- pour les journées été correspondent au ratio moyen CA/journées skieurs des dernières années. Il est en dessous des montants annoncés par l'association Magic Pass qui se situe à CHF 28.- et est comparable aux prix des stations similaires.

Le bénéfice planifié du restaurant est en ligne en comparaison avec d'autres stations similaires.

## 8.5. Actifs Télé-Evolène SA

| ACTIFS AUX 30 JUIN (EN MCHF)                  | 2023         | 2022         | 2021         | Invest.      | 2020         | 2019         | 2018         | 2017         | 2016         | 2015         | 2014         |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                        |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Caisses                                       | 3            | 3            | 3            | 0            | 3            | 3            | 3            | 2            | 0            | 2            | 1            |
| Postfinance                                   | 2            | 2            | 2            | 0            | 2            | 2            | 4            | 0            | 0            | 41           | 0            |
| Banque, c/c portant intérêt                   | 1'135        | 785          | 509          | 0            | 424          | 200          | 7            | 3            | 4            | 0            | 0            |
| Créances résultant de prestations de services | 15           | 15           | 15           | 0            | 15           | 15           | 22           | 6            | 28           | 23           | 22           |
| Garanties                                     | 2            | 2            | 2            | 0            | 2            | 2            | 2            | 2            | 2            | 2            | 2            |
| Stock carburant                               | 20           | 20           | 20           | 0            | 20           | 20           | 17           | 19           | 13           | 43           | 1            |
| Stock marchandises restaurant                 | 7            | 7            | 7            | 0            | 7            | 7            | 7            | 8            | 2            | 0            | 0            |
| Actifs de régularisation                      | 20           | 20           | 20           | 0            | 20           | 20           | 29           | 24           | 30           | 25           | 33           |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>             | <b>1'204</b> | <b>854</b>   | <b>578</b>   | <b>0</b>     | <b>493</b>   | <b>269</b>   | <b>91</b>    | <b>64</b>    | <b>79</b>    | <b>136</b>   | <b>59</b>    |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                       |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Actions NIVA SA                               | 87           | 87           | 87           | 0            | 87           | 87           | 87           | 100          | 100          | 100          | 100          |
| <b>Immobilisations financières</b>            | <b>87</b>    | <b>87</b>    | <b>87</b>    | <b>0</b>     | <b>87</b>    | <b>87</b>    | <b>87</b>    | <b>100</b>   | <b>100</b>   | <b>100</b>   | <b>100</b>   |
| Nouvelle télécabine                           | 7'920        | 8'280        | 8'640        | 9'000        | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            |
| Télésiège Lannaz-Chemeuille                   | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 305          | 365          | 425          | 450          | 475          | 500          |
| Téléski Nouva                                 | 10           | 20           | 30           | 0            | 40           | 50           | 60           | 70           | 75           | 80           | 110          |
| Téléski Mont-Rouge                            | 45           | 60           | 75           | 0            | 90           | 105          | 121          | 137          | 145          | 153          | 180          |
| Téléski Arpillés                              | 45           | 60           | 75           | 0            | 90           | 105          | 121          | 137          | 145          | 153          | 180          |
| Autres actifs                                 | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 3            | 5            | 8            | 14           | 26           | 15           |
| Garage  | 99           | 108          | 117          | 0            | 126          | 135          | 144          | 153          | 162          | 170          | 180          |
| <b>Immobilisations remontées mécaniques</b>   | <b>8'119</b> | <b>8'528</b> | <b>8'937</b> | <b>9'000</b> | <b>346</b>   | <b>703</b>   | <b>816</b>   | <b>930</b>   | <b>991</b>   | <b>1'057</b> | <b>1'165</b> |
| Mobilier - agencement                         | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 3            | 5            | 2            | 3            |
| Machines et matériel                          | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 2            | 5            | 7            | 10           | 12           |
| Construction                                  | 280          | 290          | 300          | 0            | 310          | 330          | 350          | 370          | 390          | 410          | 420          |
| <b>Immobilisations restaurant</b>             | <b>280</b>   | <b>290</b>   | <b>300</b>   | <b>0</b>     | <b>310</b>   | <b>330</b>   | <b>352</b>   | <b>378</b>   | <b>402</b>   | <b>422</b>   | <b>435</b>   |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>            | <b>8'486</b> | <b>8'905</b> | <b>9'324</b> | <b>9'000</b> | <b>743</b>   | <b>1'120</b> | <b>1'255</b> | <b>1'408</b> | <b>1'493</b> | <b>1'579</b> | <b>1'700</b> |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                       | <b>9'690</b> | <b>9'759</b> | <b>9'902</b> | <b>9'000</b> | <b>1'236</b> | <b>1'389</b> | <b>1'346</b> | <b>1'472</b> | <b>1'572</b> | <b>1'715</b> | <b>1'759</b> |

## 8.6. Passifs

| PASSIFS AUX 30 JUIN (EN MCHF)                    | 2023         | 2022         | 2021         | Invest.      | 2020         | 2019         | 2018         | 2017         | 2016         | 2015         | 2014         |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>CAPITAUX ETRANGERS</b>                        |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Dettes résult. achat biens et prest. de services | 100          | 100          | 100          | 0            | 100          | 100          | 102          | 52           | 138          | 162          | 77           |
| Banques, c/c portant intérêt                     | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 235          | 268          | 247          | 304          |
| TVA à payer                                      | 25           | 25           | 25           | 0            | 25           | 25           | 28           | 28           | 21           | 26           | 17           |
| Passifs de régularisation                        | 8            | 8            | 8            | 0            | 7            | 7            | 8            | 6            | 8            | 0            | 0            |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS A C.T.</b>       | <b>133</b>   | <b>133</b>   | <b>133</b>   | <b>0</b>     | <b>132</b>   | <b>132</b>   | <b>138</b>   | <b>321</b>   | <b>435</b>   | <b>435</b>   | <b>398</b>   |
| Crédit NPR (sans intérêts)                       | 2'500        | 2'667        | 2'833        | 3'000        | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX ETRANGERS A L.T.</b>       | <b>2'500</b> | <b>2'667</b> | <b>2'833</b> | <b>3'000</b> | <b>0</b>     | <b>0</b>     | <b>0</b>     | <b>0</b>     | <b>0</b>     | <b>0</b>     | <b>0</b>     |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                          |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| Capital-actions                                  | 6'968        | 6'968        | 6'968        | 0            | 2'198        | 2'198        | 2'198        | 2'198        | 2'198        | 2'198        | 2'198        |
| Assainissement                                   | 0            | 0            | 0            | -1'234       | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            |
| Augmentation du capital-actions                  | 0            | 0            | 0            | 6'000        | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            |
| Perte reportée                                   | -9           | -32          | 0            | 1'234        | -947         | -990         | -1'047       | -1'060       | -919         | -837         | -807         |
| Résultat de l'exercice                           | 98           | 23           | -32          | 0            | -153         | 49           | 57           | 13           | -142         | -81          | -30          |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>                | <b>7'057</b> | <b>6'959</b> | <b>6'936</b> | <b>6'000</b> | <b>1'104</b> | <b>1'257</b> | <b>1'208</b> | <b>1'151</b> | <b>1'137</b> | <b>1'280</b> | <b>1'361</b> |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                           | <b>9'690</b> | <b>9'759</b> | <b>9'902</b> | <b>9'000</b> | <b>1'236</b> | <b>1'389</b> | <b>1'346</b> | <b>1'472</b> | <b>1'572</b> | <b>1'715</b> | <b>1'759</b> |

### 8.7. Comptes d'exploitation

| COMPTES DE RESULTAT (en MCHF)             | 2022/2023    | 2021/2022    | 2020/2021   | 2019/2020   | 2018/2019   | 2017/2018   | 2016/2017   | 2015/2016     | 2014/2015     | 2013/2014     |
|---|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaire hiver                   | 1'050        | 850          | 750         | 560         | 511         | 489         | 463         | 506           | 558           | 580           |
| Chiffre d'affaire été                     | 200          | 150          | 100         | 40          | 39          | 30          | 0           | 27            | 21            | 30            |
| Résultat de l'activité "Restaurant"       | 100          | 75           | 50          | 30          | 20          | -16         | 18          | -25           | 20            | 25            |
| Autres recettes                           | 0            | 0            | 0           | 0           | 0           | 2           | 20          | 25            | 14            | 53            |
| <b>Produits</b>                           | <b>1'350</b> | <b>1'075</b> | <b>900</b>  | <b>630</b>  | <b>570</b>  | <b>505</b>  | <b>501</b>  | <b>533</b>    | <b>613</b>    | <b>688</b>    |
| Charges de personnel                      | -560         | -560         | -540        | -530        | -530        | -432        | -418        | -612          | -563          | -525          |
| Entretien des installations de transports | -50          | -50          | -50         | -50         | -30         | -23         | -97         | -83           | -77           | -78           |
| Frais véhicules                           | -72          | -72          | -72         | -72         | -72         | -83         | -58         | -78           | -53           | -91           |
| Frais de sécurité                         | -33          | -33          | -33         | -33         | -33         | -45         | -16         | -29           | -26           | -49           |
| Droit de superficie                       | -10          | -10          | -10         | -10         | -10         | -10         | -10         | -10           | -15           | -25           |
| Entretien des pistes et des bâtiments     | -27          | -27          | -27         | -27         | -27         | -35         | -22         | -29           | -21           | -30           |
| Leasings                                  | -35          | -35          | -35         | -35         | -35         | -30         | -101        | -77           | -96           | -64           |
| Energie                                   | -90          | -90          | -90         | -90         | -90         | -86         | -111        | -109          | -120          | -170          |
| Assurances                                | -45          | -45          | -45         | -45         | -45         | -45         | -41         | -52           | -51           | -31           |
| Taxes et redevances                       | -4           | -4           | -4          | -4          | -4          | -3          | -4          | -4            | -13           | -23           |
| Frais de bureau et d'administration       | -40          | -40          | -40         | -40         | -40         | -58         | -42         | -56           | -68           | -68           |
| Publicité et promotion                    | -15          | -15          | -15         | -15         | -15         | -15         | -18         | -17           | -14           | -9            |
| <b>Charges</b>                            | <b>-981</b>  | <b>-981</b>  | <b>-961</b> | <b>-951</b> | <b>-931</b> | <b>-865</b> | <b>-938</b> | <b>-1'156</b> | <b>-1'117</b> | <b>-1'163</b> |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION (EBITDA)</b>   | <b>369</b>   | <b>94</b>    | <b>-61</b>  | <b>-321</b> | <b>-361</b> | <b>-360</b> | <b>-437</b> | <b>-623</b>   | <b>-504</b>   | <b>-475</b>   |
| Amortissements                            | -419         | -419         | -419        | -377        | -135        | -139        | -85         | -90           | -143          | -157          |
| Résultat financier                        | -2           | -2           | -2          | -5          | -5          | -6          | -13         | -15           | -14           | -24           |
| Produits exceptionnels                    | 0            | 0            | 0           | 0           | 0           | 12          | 0           | 8             | 7             | 0             |
| Participation commune d'Evolène           | 150          | 350          | 450         | 550         | 550         | 550         | 550         | 580           | 573           | 626           |
| <b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>              | <b>98</b>    | <b>23</b>    | <b>-32</b>  | <b>-153</b> | <b>49</b>   | <b>57</b>   | <b>15</b>   | <b>-140</b>   | <b>-81</b>    | <b>-30</b>    |
| Impôts directs                            | 0            | 0            | 0           | 0           | 0           | 0           | -2          | -2            | 0             | 0             |
| <b>RESULTAT NET</b>                       | <b>98</b>    | <b>23</b>    | <b>-32</b>  | <b>-153</b> | <b>49</b>   | <b>57</b>   | <b>13</b>   | <b>-142</b>   | <b>-81</b>    | <b>-30</b>    |
| <b>Cash-flow</b>                          | <b>517</b>   | <b>442</b>   | <b>387</b>  | <b>224</b>  | <b>184</b>  | <b>196</b>  | <b>98</b>   | <b>-52</b>    | <b>62</b>     | <b>127</b>    |

---

## 9. MASTER PLAN TELE-EVOLENE

Les prochaines étapes de réalisations pour Télé-Evolène s'orienteront principalement sur les objectifs suivants :

### 9.1. A court terme

La première étape qui sera menée si le projet de télécabine se réalise sera de construire un restaurant de qualité en lieu et place de l'arrivée actuelle du télésiège. Ce projet devra se faire en collaboration avec l'alpage de Chemeuille afin d'y intégrer un espace de vente des produits du terroir tels que sérac, beurre, fromage, etc.

Un projet dans ce sens a déjà été élaboré avec un coût entre 900'000.- francs et 2 millions de francs en fonction de la variante retenue. Cet investissement devra se faire en parallèle à la construction de la télécabine. Plusieurs options sont à l'étude, dont la création d'une société immobilière en association avec l'alpage ou un financement privé.

Afin de mener une campagne marketing forte, une modification de la marque et de l'identité graphique de la société sera également nécessaire à court terme pour se positionner dans le marché.

Les autres projets à réaliser à court terme sont les suivants :

#### Hiver :

- ✓ Réaménagement de l'espace débutant/Kids ski club
- ✓ Construction d'un tapis roulant pour les enfants et les débutants à l'arrivée de la télécabine
- ✓ Valorisation du parcours raquettes
- ✓ Aménagement d'un espace famille
- ✓ Remise en fonction du télésiège des Arpilles

#### Été :

- ✓ Construction d'une place de jeux
- ✓ Aménagement d'un espace Pique-nique
- ✓ Aménagements de sentiers didactiques
- ✓ Création du sentier des alpages entre Mandelon, Chemeuille et Arbey.

### 9.2. A moyen terme

- ✓ Revitalisation du bisse de la Vouasson
- ✓ Aménagement d'une petite plateforme au sommet du Pic d'Artsinol pour atteindre la barre symbolique des 3'000 mètres d'altitude.
- ✓ Construction d'un parcours VITA/SANTE pour les sportifs, les familles et les séniors.
- ✓ Aménagement d'un site de décollage en collaboration avec l'école de parapente

### 9.3. À long terme

- ✓ Remplacement des téléskis par 2 télésièges



---

## 10. CONCLUSION

Nous l'avons constaté, l'avenir touristique de la commune d'Evolène est à la croisée des chemins. La diminution constante des nuitées de ces dernières années interpelle. Certes, la nouvelle télécabine ne résoudra pas tous les problèmes économiques de la région, mais ce projet peut faire l'objet de détonateur pour l'ensemble de la région et permettre l'aboutissement d'autres projets.

Cette infrastructure répond en plus à une offre estivale trop souvent oubliée quand on parle du dossier des remontées mécaniques. Il convient de rappeler qu'Evolène était un précurseur du tourisme d'été, notamment avec son tourisme pédestre. Positionner Evolène comme un site de montagne « 4 saisons » proche de la plaine avec des infrastructures de qualité attirera de nouveaux hôtes dans notre région.

L'investissement de la Commune à hauteur de 3 millions de francs dans ce projet doit permettre d'écrire une nouvelle page de l'histoire touristique de la région d'Evolène. Ce projet s'inscrit également dans la vision de l'exécutif communal, qui avec un rôle d'investisseur dans les projets stratégiques permettra aux acteurs touristiques de créer des produits à valeur ajoutée pour s'autofinancer et donc réduire de facto le subventionnement opérationnel communal.

Avec le soutien de nos autorités communales, de la population et de nos partenaires touristiques, nous pourrons réaliser ce projet et ainsi offrir des retombées économiques dans notre région pour les 30 prochaines années au moins.

Evolène, 31 janvier 2019

Conseil d'administration de Télé-Evolène SA

---

## 11. DOCUMENTATION

- BHP – Hanser und Partner AG sur la base de données de BAK Basel Economics
- Etat du Valais, Département de la sécurité, des institutions et du sport, Service des affaires intérieures et communales, Rapport sur les finances communales 2016
- Message du Conseil d'Etat du 22 juin 2016 concernant le projet de loi pour l'encouragement des remontées mécaniques dans le Canton du Valais
- Rapport du 30 décembre 2014 de la Commission extraparlamentaire sur le projet de loi pour l'encouragement des remontées mécaniques dans le Canton du Valais
- <https://www.vs.ch/web/sdt/fiches-de-coordination-du-plan-directeur>
- Observatoire valaisan du tourisme, <https://www.touobs.ch>
- STV FST, Fédération suisse du tourisme, le tourisme suisse en chiffres 2017 chiffres structurels et de branche
- Office fédéral de la statistique, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.html>
- Evolène Région Tourisme, ERT
- <https://www.valdherens.ch/fr/portail-evolene-region.htm?respp=9>
- <https://www.magicpass.ch/fr/>

# ANNEXE 1 : FICHE DE COORDINATION B.4 « DOMAINES SKIABLES » DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

## B.4 Domaines skiabiles

Décision du Conseil d'Etat: 14.06.2017 Interaction avec fiches: A.6, A.8, A.9, B.1, B.2, B.6, D.1, D.2, D.6, E.1  
 Approbation par la Confédération:

### Stratégie de développement territorial

- 1.4 : Préserver les paysages naturels et culturels
- 2.1 : Développer le tourisme dans une approche intégrée
- 2.2 : Encourager la compétitivité internationale des centres touristiques alpins
- 2.5 : Viser une collaboration au-delà des frontières communales, régionales, cantonales et nationales dans le domaine du tourisme
- 2.6 : Renforcer le secteur touristique dans une complémentarité extensif/intensif dans les espaces ruraux en valorisant le patrimoine naturel, paysager
- 3.8 : Protéger la population, les animaux, les infrastructures, les biens culturels et techniques des dangers naturels ou techniques
- 4.3 : Mettre en place une offre en transports en commun adaptée à l'environnement
- 5.2 : Réduire la consommation des ressources
- 5.4 : Favoriser une gestion intégrée de l'eau

### Instances

- Responsable:** SDM
- Concernées:**
- Confédération
  - Canton: SCA, SCFF, SDE, SD
  - Commune(s): Toutes
  - Autres: Cantons de Berne et

### Contexte

Un domaine skiable peut être défini comme étant un espace où les remontées mécaniques (téléski, luge), les remontées mécaniques (téléski d'accueil (p.ex. buvettes, restaurants, cabane de dépôt), les installations de protection des avalanches, les installations d'accumulation) et les accès (routes, chemins) sont particulièrement adaptés à l'usage de sports d'hiver (p.ex. enneigement technique, pistes, domaines skiabiles).

Les domaines skiabiles, important secteur économique, nécessitent des adaptations. Si, depuis le début du tourisme hivernal dans les Alpes, les domaines skiabiles existants doivent être adaptés à la demande, de nouveaux projets d'installations à câbles, qui visent à améliorer l'accès à court ou moyen terme, sont appelés à disparaître à court ou moyen terme. La Confédération a élaboré une aide à l'exécution des projets d'installations à câbles, qui vise à l'équipement des domaines skiabiles (p.ex. leur agrandissement ou leur mise en relation).

Fiche de coordination du plan directeur cantonal VS

### B.4 Domaines skiabiles

Au travers du Concept cantonal de développement territorial, le canton du Valais exprime sa volonté de disposer de six grands centres touristiques alpins (Aletsch, Zermatt, Saas-Fee, Crans-Montana-Aminona, les 4 Vallées, les Portes du Soleil) à même d'offrir de grandes capacités d'hébergement et d'être concurrentiels au niveau international en renforçant leurs collaborations. Bénéficiant de leur rayonnement, plusieurs centres moyens (Belalp, Lauchernalp, Grächen, Leukerbad, Val d'Anniviers, Anzère, Ovronnaz) jouent un rôle important à l'échelle de leur région. En complément de ces destinations de tourisme hivernal, de plus petits domaines exploitent un marché de niche local. La recherche de solutions (complémentarités, synergies avec d'autres destinations de la région) devra permettre d'assurer leur maintien. La croissance qualitative doit avoir la primauté sur la croissance quantitative, l'industrie touristique devant se développer avant tout grâce à l'amélioration de la productivité.

L'évolution des besoins de la clientèle et les changements climatiques poussent les exploitants de remontées mécaniques à envisager le développement de leur domaine skiable vers des altitudes plus élevées ou sur des secteurs garantissant une meilleure qualité d'enneigement. L'adaptation nécessaire des domaines skiabiles, pour répondre à la demande, passe par l'amélioration qualitative des domaines existants, et par le remplacement ou le renforcement des installations existantes par des équipements plus modernes, plus confortables et plus efficaces en matière de consommation d'énergie, pour obtenir une meilleure complémentarité et assurer une meilleure qualité d'enneigement (p.ex. enneigement technique, pistes, domaines skiabiles), dans une réflexion de long terme (p.ex. enneigement technique, pistes, domaines skiabiles) de tourisme figurant dans la loi sur le tourisme en principe pas envisagée.

Il est important, pour l'attraction de visiteurs, de garantir des conditions d'hébergement à proximité des pistes, des extensions et/ou des améliorations, également au niveau des infrastructures. L'enneigement technique des domaines skiabiles valaisais nécessite une évaluation globale des impacts et des mesures de construction.

L'ensemble de ces améliorations doit être réalisé de manière durable. En plus de l'équipement technique, les domaines skiabiles doivent être adaptés à la nature, le paysage et l'environnement. Les domaines skiabiles représentent les atouts majeurs du canton dans la planification et l'organisation du territoire.

### Coordination

#### Principes

1. Maintenir ou rendre plus attractifs les domaines existants et les relier
2. Restructurer et optimiser les infrastructures existantes en créant des synergies avec les infrastructures
3. Remplacer ou créer de nouvelles infrastructures dans une réflexion stratégique et globale d'urbanisation et de développement

Fiche de coordination du plan directeur

### B.4 Domaines skiabiles

4. Rechercher la complémentarité de l'utilisation de l'ensemble des infrastructures sur plusieurs saisons (p.ex. ski/VTT, raquettes/randomnée estivale).
5. Développer ou adapter les domaines skiabiles en conformité avec les prescriptions de l'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, de la nature et du paysage.
6. Démonteler les installations qui ne sont plus en fonction et réaménager les lieux en conformité avec la zone.
7. Optimiser l'efficacité énergétique des installations dans les domaines skiabiles.
8. Coordonner l'enneigement technique en garantissant la disponibilité de l'utilisation durable des ressources nécessaires en eau et en énergie.
9. Améliorer l'offre en transports publics des stations touristiques d'altitude et leur accessibilité depuis la plaine.
10. Maintenir/développer un réseau routier d'accès aux stations touristiques performant et confortable.

#### Marché à suivre

##### Le canton:

- a) soutient les entreprises touristiques et de remontées mécaniques dans la mise en œuvre du Concept cantonal de développement territorial (centres alpins compétitifs et viabilité des petites destinations), notamment au travers de la politique locale du tourisme qui définit les orientations stratégiques des destinations touristiques ;
- b) accompagne les communes concernées qui collaborent avec les entreprises de remontées mécaniques dans l'élaboration des plans directeurs intercommunaux (traitant au minimum de l'urbanisation, de la mobilité et de l'environnement) et/ou pour l'adaptation des plans d'affectation des zones (PAZ) ;
- c) assure, en collaboration avec les communes concernées, la coordination avec les pays et cantons voisins pour les projets transfrontaliers (art. 6a OEIE) et intercantonaux ;
- d) tient compte, pour la coordination des procédures, de « l'Aide à l'exécution de la Confédération concernant la planification environnementale et territoriale dans les projets d'installations à câbles » ;
- e) coordonne les différentes procédures entre les instances cantonales et fédérales, et délivre les autorisations relevant de sa compétence.

##### Les communes:

- a) accompagnent les entreprises de remontées mécaniques dans la planification des domaines skiabiles en tenant compte des lignes directrices de la politique locale du tourisme ;
- b) assurent la coordination nécessaire des options de développement territorial prises, des équipements et des infrastructures et, le cas échéant, élaborent un plan directeur intercommunal et/ou adaptent leur PAZ ;
- c) vérifient la conformité du plan des équipements du domaine skiable avec les lignes directrices de la politique locale du tourisme et leurs options de développement territorial ;
- d) délimitent les domaines skiabiles dans les PAZ comme zones spécifiques, au sens de l'art. 25 de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LCAT), et fixent les dispositions réglementaires y relatives, coordonnées avec un rapport d'impact sur l'environnement qui identifie les principaux conflits possibles ;

Fiche de coordination du plan directeur cantonal VS

3

## B.4 Domaines skiables

- e) font élaborer le plan des équipements du domaine skiable comprenant notamment :
- les pistes damées, non-damées et enneigées techniquement, existantes, projetées et à supprimer ;
  - les infrastructures de remontées mécaniques existantes, projetées et à supprimer ;
  - les principales infrastructures destinées à l'enneigement technique, y compris les bassins d'accumulation et les stations de pompage.
- f) justifient les surfaces enneigées techniquement en privilégiant les secteurs où il est démontré que l'utilisation durable des ressources (eau, électricité) qui en découle est judicieuse (analyse du besoin, aptitudes à l'enneigement naturel, principes, conditions-cadres, garantie des ressources) ;
- g) élaborent, le cas échéant, les planifications spéciales.

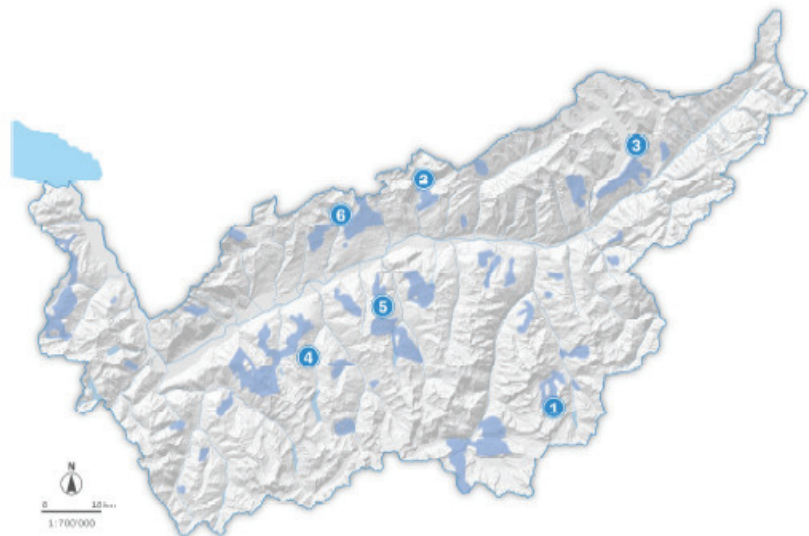
### Conditions à respecter pour la coordination réglée

Les projets d'extension et de liaison ayant des effets importants sur l'organisation du territoire et l'environnement doivent être classés dans la catégorie « coordination réglée » avant que les procédures subséquentes des plans d'affectation et de demande d'autorisation de construire et d'approbation des plans soient initiées formellement (enquête publique). Les projets ayant des effets importants sur l'organisation du territoire et l'environnement sont classés dans la catégorie « coordination réglée » lorsqu'il est prouvé, dans le cadre de la coordination, que le projet remplit les conditions suivantes :

- I. le projet est conforme à la stratégie cantonale ;
- II. le besoin est démontré, et le projet est conforme aux lignes directrices de la politique locale du tourisme ;
- III. le projet prend en considération les valeurs environnementales (p.ex. risques majeurs, bruit, eaux), naturelles et paysagères, les districts francs, ainsi que les conflits potentiels avec les dangers naturels, et rien n'indique que le projet entraîne des conséquences négatives ;
- IV. pour chaque projet, des considérations géographiques et environnementales doivent être prises en compte. Les éléments suivants doivent être fournis :
  - zones urbanisées ;
  - complexes touristiques ;
  - domaines skiables légalisés (avec réserves) ;
  - agrandissements et liaisons prévus (p.ex. liaisons de liaison) ;
  - nouvelles installations à câbles, installations de remontées mécaniques importantes sur le territoire ;
  - emplacement des grands bâtiments, stations intermédiaires et les lieux de destination ;
  - desserte (transports publics, transport individuel) ;
  - installations d'enneigement technique, bassins d'accumulation, canalisations, approvisionnement en eau, gestion énergétique ;
  - secteurs de détente pour activités extérieures ;
  - emprise sur l'agriculture, la nature, le paysage ;
  - zones protégées/objets d'inventaires naturels et du paysage (LPN) ou de la faune et de la flore (LChP), ou créés à l'occasion de la LPN ou de la LChP ;
  - zones de tranquillité de la faune et de la flore (LChP) et zones de tranquillité des mammifères et oiseaux sauvages (OCS).

## B.4 Domaines skiables

### Annexe : Projets de domaines skiables en Valais (état au 24.05.2017)

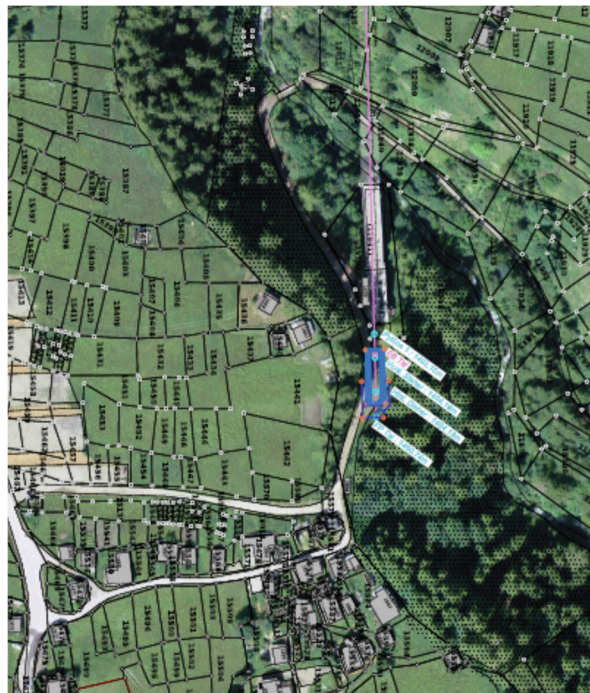
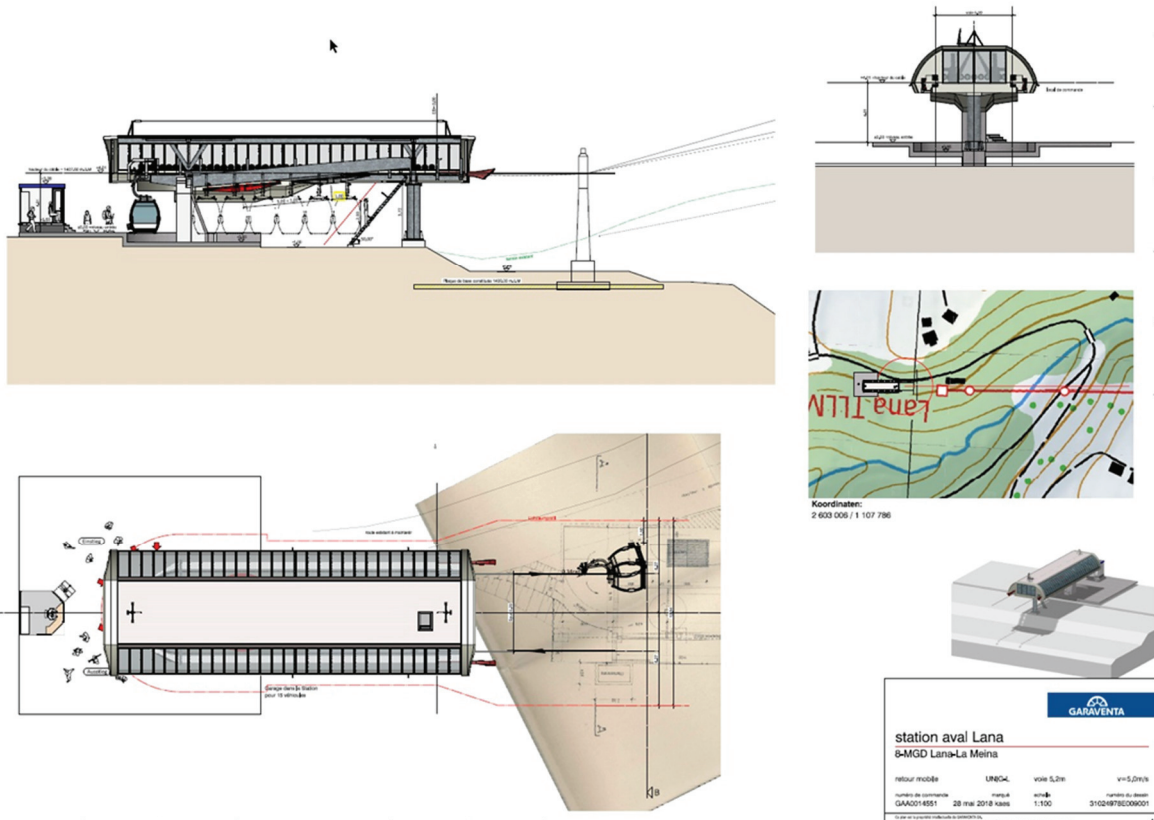


| N° | Projet                               | Commune(s)                         | Type      | Planification | Etat de la coordination | Date du rapport explicatif |
|----|--------------------------------------|------------------------------------|-----------|---------------|-------------------------|----------------------------|
| 1  | Saastal                              | Saas-Fee, Saas-Almagell            | Extension |               | Information préalable   |                            |
| 2  | Leukerbad - Albinen - Guttet-Feschel | Leukerbad, Albinen, Guttet-Feschel | Extension |               | En cours                | En cours d'élaboration     |
| 3  | Fieschertal (Obers Tälli)            | Fiesch, Fieschertal                | Extension |               | En cours                | En cours d'élaboration     |
| 4  | Evolène - 4 Vallées                  | Hérémenche, Evolène                | Liaison   |               | Information préalable   |                            |
| 5  | Vercorin - Grimentz                  | Chalais, Anniviers                 | Liaison   |               | Information préalable   |                            |
| 6  | Crans-Montana - Anzère               | Lens, Icogne, Ayent                | Liaison   |               | Information préalable   |                            |

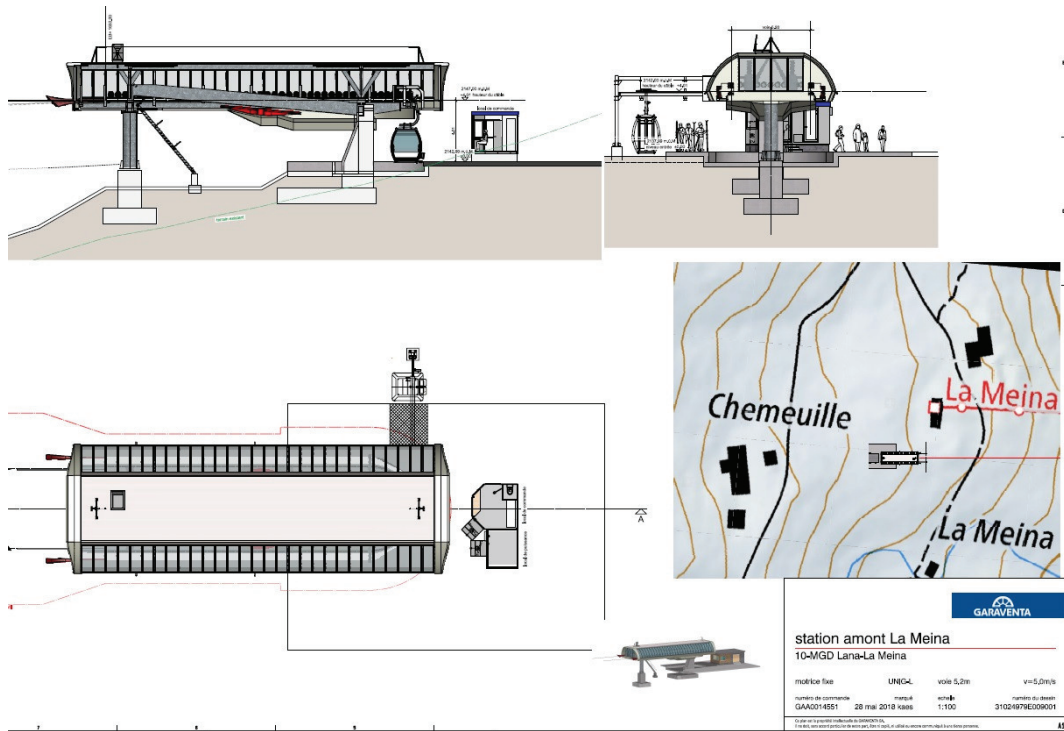
Fiche de coordination du plan directeur cantonal VS

# ANNEXE 2 : PLANS

## Plans station aval



## Plans station amont



## ANNEXE 3 : DÉTAILS DES COÛTS D'EXPLOITATION DE LA TÉLÉCABINE

| 8 MGD Lannaz-La Meina Evolène  |         | 13.06.2018        |
|--|---------|-------------------|
| <b>Évaluation des coûts d'exploitation</b>   |         |                   |
| <b>Type d'installation</b> SV-1495-4 / 8 MGD / 600 P/h                                     |         |                   |
| <b>Opération de frais de personnel</b>   |         |                   |
| Les besoins en personnel   | Pers.   | 2.5               |
| Nombre de jours d'exploitation   | jour    | <b>210</b>        |
| Temps de fonctionnement par jour   | heure   | 8.5               |
| Temps requis par année   | heure   | 4'463             |
| Coûts de personnel par heure   | CHF     | 48.00             |
| Coûts de personnel   | CHF     | <b>214'200.00</b> |
| <b>Les coûts d'électricité</b>   |         |                   |
| Puissance continue   | kW      | 337               |
| Nombre de jours d'exploitation   | jour    | 210               |
| Temps de fonctionnement par jour   | heure   | 8.5               |
| Heures de fonctionnement par an  | heure   | 1'785             |
| Besoin en énergie par année  | kWh     | 601'545           |
| Valeur moyenne des besoins en énergie  | %       | 80%               |
| Utilisation  | %       | 40%               |
| Besoin en énergie signifie par an  | kWh     | 192'494           |
| Les coûts d'électricité  | CHF/kWh | 0.20              |
| Les coûts d'électricité l'installation   | CHF     | <b>38'498.88</b>  |
| <b>Service hydraulique</b>   |         |                   |
| Hydraulique de freinage et de tension, comm. de porte, conduite de secours                 |         |                   |
| Coûts de maintenance par an  | CHF     | <b>3'000.00</b>   |
| <b>Maintenance quotidienne, hebdomadaire et mensuelle</b>                                  |         |                   |
| Maintenance pour les opérateurs par jour   | heure   | 2                 |
| Coûts de personnel par heure   | CHF     | 48.00             |
| Nombre de jours d'opération  | jour    | 210               |
| Coût de la maintenance annuelle  | CHF     | <b>20'160.00</b>  |
| <b>Travaux d'entretien dans les stations par an</b>  |         |                   |
| Les besoins en personnel   | Pers.   | 2                 |
| Nombre de jours de révision  | jour    | 5                 |
| Temps de fonctionnement par jour   | heure   | 8.5               |
| Temps nécessaire   | heure   | 85                |
| Toutes les heures  | CHF     | 48.00             |
| Entretien  | CHF     | <b>4'080.00</b>   |
| <b>Révision des pinces tous les 4 ans</b>  |         |                   |
| Nombre de pinces   | Nbre    | 15                |
| Coût moyen par terminal  | CHF     | 550.00            |
| Entretien  | CHF     | 8'250.00          |
| Entretien par année  | CHF     | <b>2'062.50</b>   |
| <b>Inspection de véhicules tous les 6 ans</b>  |         |                   |
| Nombre de véhicules  | Nbre    | 15                |
| Coût moyen par véhicule  | CHF     | 300.00            |
| Entretien  | CHF     | 4'500.00          |
| Entretien par année  | CHF     | <b>750.00</b>     |
| <b>Contrôle inductif du câble tous les 3 ans y compris l'entretien et la lubrification</b> |         |                   |
| y compris l'entretien et la lubrification  | CHF     | 3'000.00          |
| Nombre de câbles   | Nbre    | 1                 |
| Entretien  | CHF     | 3'000.00          |
| Entretien par année  | CHF     | <b>1'000.00</b>   |

|   |            |                  |
|---|------------|------------------|
| <b>BB et SB démontage tous les 4 ans</b>                                      |            |                  |
| Les besoins en personnel  | Pers.      | 2                |
| Nombre de jours de révision   | jour       | 2                |
| Temps de fonctionnement par jour  | Std.       | 8.5              |
| Temps nécessaire  | Std.       | 34.0             |
| Toutes les heures   | CHF        | 48.00            |
| Entretien   | CHF        | 1'632.00         |
| Entretien par année   | CHF        | <b>408.00</b>    |
| <b>Travaux de maintenance sur les pylônes</b>                                 |            |                  |
| Nombre de pylônes   | Nbre       | 7                |
| Effort par support  | heure      | 10               |
| Toutes les heures   | CHF        | 48.00            |
| Entretien par année   | CHF        | <b>3'360.00</b>  |
| <b>Les batteries se démontent tous les 15 ans</b>                             |            |                  |
| 4 hommes 4 fois à 9 heures par batterie rouleau                               | Std.       | 144              |
| Nombre de batteries   | Stück      | 14               |
| Toutes les heures   | CHF        | 48               |
| Entretien   | CHF        | 96'768           |
| Montage- / Démontage- / frais de transport                                    | CHF        | 50'000           |
| Maintenance totale  | CHF        | 146'768          |
| Entretien par année   | CHF        | <b>9'784.53</b>  |
| <b>Inspections spéciales (20 ans)</b>   |            |                  |
| Révision des roulements de poulie   | CHF        | 25'000           |
| Révision du réducteur   | CHF        | 50'000           |
| Révision du vérin de tension  | CHF        | 12'000           |
| Remplacer câble - partie électrique - divers                                  | CHF        | 200'000          |
| Maintenance totale  | CHF        | 287'000          |
| Provision par année   | CHF        | <b>14'350.00</b> |
| <b>Pièces de rechange estimées sur 10 ans</b>                                 |            |                  |
| Estimer les pièces de rechange  | CHF        | 60'000           |
| Par année   | CHF        | <b>6'000.00</b>  |
| <b>Assurance par an</b>   |            |                  |
| Domaine de chiffre d'affaires annuel (hypothèse)                              | CHF        |                  |
| Prime d'assurance (2-4%) par an, tous les investissements                     | %          |                  |
| Prime d'assurance par an, par investissement                                  | moyenne    | <b>15'000.00</b> |
| <b>Résumé (par année)</b>   |            |                  |
| Les frais de personnel  | CHF        | 214'200          |
| Les coûts d'électricité   | CHF        | 38'499           |
| Service hydraulique   | CHF        | 3'000            |
| Maintenance quotidienne, hebdomadaire et mensuelle                            | CHF        | 20'160           |
| Travaux de maintenance dans les stations                                      | CHF        | 4'080            |
| Révision borne  | CHF        | 2'063            |
| Inspection du véhicule  | CHF        | 750              |
| Corde de traction de corde inductive magnétique                               | CHF        | 1'000            |
| BB + SB révision  | CHF        | 408              |
| Travaux de maintenance sur les colonnes                                       | CHF        | 3'360            |
| Démonter les batteries à rouleaux (opérateur)                                 | CHF        | 9'785            |
| Inspection spéciale (20j)   | CHF        | 14'350           |
| Pièces de rechange  | CHF        | 6'000            |
| Assurance   | CHF        | 15'000           |
| <b>Prix indicatif Total des coûts d'exploitation et de maintenance par an</b> | <b>CHF</b> | <b>332'654</b>   |



***« Avec le soutien de nos autorités communales, de la population et de nos partenaires touristiques, nous pourrons réaliser ce projet et ainsi offrir des retombées économiques dans notre région pour les 30 prochaines années au moins ».***